



RAPPORT D'ACTIVITES



- ANNÉE 2015 -

NATURE ENVIRONNEMENT 17
2 AVENUE SAINT PIERRE 17700 SURGERES
N.ENVIRONNEMENT17@WANADOO.FR
05 46 41 39 04
WWW.NATURE-ENVIRONNEMENT17.ORG

A. NOTRE ÉQUIPE

1. Présentation de l'association

Créée en 1967 sous le nom SEPRONAS (Société pour l'Étude et la Protection de la Nature en Aunis et Saintonge), Nature Environnement 17 (NE17) est une association départementale, type loi 1901, agréée pour la défense de la Nature et de l'Environnement en Charente Maritime.

Elle a pour mission :

- d'**étudier, protéger et conserver** la faune et la flore ainsi que leurs habitats,
- d'**informer et de sensibiliser** à la protection et à la conservation de notre patrimoine naturel,
- de **lutter** contre toutes menaces qui pèsent sur l'environnement et la biodiversité.

Elle est affiliée à France Nature Environnement (FNE), association nationale basée à Paris ; et est fédérée au niveau régional par Poitou-Charentes Nature (PCN), dont le siège social est à Fontaine-le-comte.

2. Organisation du personnel

L'équipe permanente de l'association est composée de 9 salariés dont l'activité est organisée autour de quatre grands pôles :

- les études pour la protection et la conservation des espèces et de leurs milieux
- l'éducation à l'environnement
- la gestion d'espaces naturels
- la cellule juridique

Les grandes orientations de l'association sont décidées par un Comité Directeur qui se réunit tous les mois. Il est composé de bénévoles, experts dans différents domaines liés à l'environnement.

Personnel permanent en fonctions en 2015 :

SECTEUR D'ACTIVITÉ	NOM	FONCTION
Pôle études	LEUCHTMANN Maxime	Chargé d'études
	ROQUES Olivier	Chargé d'études
Pôle éducation à l'environnement	BOURSIER Marion	Chargée de mission / animatrice
	GRIZEAU Lucille	Responsable animation
Pôle gestion des espaces naturels	DUPEYRON Thomas	Responsable espaces naturels
	LABORDE Sandra	Chargée de mission patrimoine naturel / coordinatrice d'équipe
Cellule juridique	GUENON Cécile	Chargée de mission juridique
Administratif	PEYRAT Patricia	Comptable
	LE BOUEDEC Anita	Secrétariat

Membres du Comité directeur en place en 2015 :

- BARTHE René
- BOISNARD Jean-Pierre
- BOULERNE Eric
- BRACONNEAU Richard
- CHEVILLON Dominique
- DANE Gérard
- DEMARCQ Jean-Louis
- DUPUY Pascal
- FRIGAUX Gérard
- HAMON Sylvie
- HYVERNAUD Monique
- NOEL Laurence
- PARVERY Fabrice
- PICAUD Patrick
- PIEL Jean-Yves
- RAYMOND Brigitte
- SEGUIN Serge

3. Ressources humaines

En 2015, l'association a connu quelques arrivées et départs.

Le fait marquant de 2015 est un recrutement sur le poste de comptabilité et gestion, ce qui a été fait en septembre et a coïncidé avec le changement de siège social et notre déménagement de La Rochelle à Surgères.

4. Vie associative

Au 31 décembre 2015, l'association comptait 274 adhérents et 16 associations.

Les réunions entre adhérents sont organisées chaque mois au siège de l'association, à La Rochelle, et tous les derniers mercredi du mois (excepté en Juillet et en Août), au niveau de l'antenne de Saintes.

2 numéros doubles de **la Cistude** sont parus cette année,

- Numéro 122-123 avec un dossier consacré à la Migration
- Numéro 124-125 avec un dossier thématique sur la Nature en Hiver

B. NOS MISSIONS EN 2015

ETUDIER / PROTEGER

Nature Environnement 17 a pour mission première, **la protection du patrimoine naturel en Charente-Maritime**. Au travers d'études ou de programmes de conservation, pour lesquelles notre expertise est régulièrement sollicitée, nous contribuons à la sauvegarde des espèces et de leurs milieux. L'année 2015 a été riche de projets, dont un certain nombre sont reconduits en 2016. Parallèlement à ces activités, nos chargés d'études ont participé à des groupes de travail ou des comités scientifiques chargés de s'exprimer sur les grandes orientations en matière de conservation du patrimoine naturel. L'ensemble des travaux présentés ici témoigne du rayonnement scientifique de notre structure tant au niveau départemental que régional.

1. Les Contrats d'objectifs

1.1 Connaissance des sauterelles, grillons et criquets de Poitou-Charentes

Olivier ROQUES

Après 2 années de formation des bénévoles à la prospection des orthoptères, des inventaires ont été lancés dans les 4 départements de Poitou-Charentes en 2014. En Charente-Maritime, Nature Environnement 17 et la Ligue pour la Protection des Oiseaux coordonnent ces inventaires qui s'étalent jusqu'en 2017. L'avancée des connaissances est notable, avec de nombreuses mailles départementales comportant aujourd'hui plus de 30 espèces et la découverte d'une nouvelle espèce en 2015 : la Decticelle annelée. Parallèlement à ces prospections, 3 formations départementales et une formation régionale, organisée dans les deux-Sèvres, ont été dispensées pour les prospecteurs bénévoles.



Decticelle chagrinée (*Platycleis albopunctata*)
© OLIVIER ROQUES



Criquet des pins (*Chorthippus vagans*)
© OLIVIER ROQUES

Projet financé par le Conseil Régional Poitou-Charentes, l'Union Européenne et la DREAL Poitou-Charentes

Travail réalisé en partenariat avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux, Charente-Nature, Vienne Nature et Deux-Sèvres Nature Environnement.

Calendrier : Mars 2015 à mars 2016

Salarié référent : Olivier ROQUES

1.2 Connaissance des Lépidoptères diurnes de Poitou-Charentes

Olivier ROQUES

Après 4 années d'inventaires de terrain et l'archivage de plusieurs dizaines de milliers de données historiques, les associations départementales de Poitou-Charentes Nature (NE17, Charente Nature, Vienne Nature et Deux-Sèvres Nature) continuent la rédaction d'un ouvrage intitulé « Atlas des lépidoptères Rhopalocères du Poitou-Charentes ». Ce projet d'édition, s'étalant de 2014 à 2016, a débuté par la rédaction des monographies relatives à la répartition, l'écologie, la phénologie et autres spécificités de chaque espèce régionale. En 2015, les associations de Poitou-Charentes Nature se sont attelées à la rédaction de différents chapitres généraux présentant notamment l'intérêt du Poitou-Charentes pour la conservation des papillons de jour. En Charente-Maritime, NE17 travaille en collaboration étroite avec le Muséum d'Histoire Naturelle de la Rochelle.



Argus bleu-nacré (*Polyommatus coridon*)
© OLIVIER ROQUES



Hespérie de la mauve (*Pyrgus malvae*)
© OLIVIER ROQUES

Projet financé par le Conseil Régional et la DREAL Poitou-Charentes
Travail réalisé en partenariat avec le Muséum d'Histoire Naturelle de la Rochelle,
Charente-Nature, Vienne Nature et Deux-Sèvres Nature Environnement.
Calendrier : Mars 2014 à septembre 2016
Salarié référent : Olivier ROQUES

1.3 Continuités écologiques et infrastructures routières

Nais AUBOUIN



La Loutre d'Europe (*Lutra lutra*), espèce protégée et patrimoniale, régulièrement victime des collisions routières © NE17

Débuté en 2013, ce programme régional vise à mieux intégrer la mortalité de la faune par collisions routières aux politiques d'aménagement de la route.

Ce projet, piloté par la LPO France sous l'égide de Poitou-Charentes Nature, rassemble associations de protection de l'environnement de la région, aménageurs routiers et institutions publiques du Poitou-Charentes.

La centralisation des données est une étape importante de la démarche d'identification des points noirs de mortalité. Dans notre département, tous les usagers de la route sont invités à contribuer à ce programme en saisissant leurs observations dans Faune-Charente-Maritime.

Les tronçons les plus accidentogènes seront classés selon plusieurs critères : importance de la mortalité, densité du trafic routier, faisabilité technique d'aménagement... Vingt secteurs prioritaires bénéficieront d'une expertise approfondie par des experts écologues

et feront l'objet de propositions d'aménagements, ces secteurs, présélectionnés en 2015, seront diagnostiqués (pertinence, faisabilité) en 2016.

Un comité technique rassemblant gestionnaires de la route et naturalistes se réunira régulièrement dans chaque département afin de planifier les aménagements à réaliser. L'objectif est d'aboutir au lancement des travaux validés dès 2016.

Un ensemble de fiches techniques de présentation des espèces a été réalisé en 2015, servant de support d'identification pour le grand public. De même, des inventaires sur des tronçons tests ont été réalisés.

Travail réalisé en partenariat avec Charente-Nature, Vienne Nature, Deux-Sèvres Nature Environnement et la LPO France.

Projet financé par le Conseil Régional Poitou-Charentes, l'Union Européenne, la DREAL Poitou-Charentes

Salarié référent : Maxime LEUCHTMANN et Naïs AUBOUIN

1.4 Observatoire de la biodiversité des îlots de sénescence et de vieillissement

Naïs AUBOUIN

Suite aux débats du Grenelle de l'Environnement en 2007, l'ONF, la Fédération nationale des communes forestières (FNCOFOR), la fédération Forestiers Privés de France (FPF) et la fédération France Nature Environnement (FNE) ont conclu un protocole d'accord sur « produire plus de bois tout en préservant mieux la biodiversité ». Dans ce contexte et dans le cadre de sa politique environnementale mise en place en 2006, l'ONF a pris des engagements « en faveur de la conservation de la biodiversité dans la gestion courante des forêts publiques » (instruction du 29 octobre 2009) en se fixant des objectifs concrets de maintien d'une trame de vieux bois. Deux types d'îlots de vieux bois y sont définis :

- Un îlot de vieillissement désigne un peuplement ayant dépassé les critères optimaux d'exploitabilité et qui bénéficie d'un cycle sylvicole prolongé pouvant aller jusqu'au double de ceux-ci. L'îlot de vieillissement peut faire l'objet d'intervention sylvicole.
- Un îlot de sénescence désigne un peuplement ayant dépassé les critères optimaux d'exploitabilité et laissé en évolution libre sans intervention culturelle et conservé jusqu'à l'effondrement total des arbres.

Ces engagements concernent aussi les peuplements laissés en libre évolution situés dans les réserves biologiques intégrales (RBI).

Afin d'évaluer cette politique environnementale en faveur de la biodiversité, il est primordial de mettre en place des suivis biologiques sur les boisements en libre évolution.

Les îlots de sénescence et les RBI constituent de formidables expériences de la recolonisation des espèces des forêts à caractère naturel et des changements à des échelles plus vastes. En effet, ils évolueront librement vers des peuplements au fonctionnement naturel dans lesquels les stades sénescents seront intimement liés à la régénération dans les trouées formées par la chute des plus gros arbres. Il devrait apparaître alors une certaine stabilité des peuplements, notamment face aux perturbations (tempêtes, incendies).

L'objectif de l'observatoire proposé est de mieux connaître la contribution des îlots de sénescence en termes de biodiversité. Les suivis selon des protocoles adaptés au milieu forestier seront intégrés sous la forme d'un indice qui permettra d'étudier l'effet de l'évolution des stations vers des forêts à caractère naturel.

En Charente-Maritime, le massif forestier concerné est celui de Saint-Trojan sur l'île d'Oléron. NE 17 y était en charge des inventaires portant sur les Chiroptères, la flore et les habitats ainsi que sur les Lépidoptères hétérocères. Ce projet ne sera pas reconduit en 2016.

Travail réalisé en partenariat avec Charente-Nature, Vienne Nature, Deux-Sèvres Nature Environnement et la LPO Charente-Maritime.

Projet financé par le Conseil Régional Poitou-Charentes, l'Union Européenne, la DREAL Poitou-Charentes

Salarié référent : Naïs AUBOUIN

1.5 Étude et protection des chauves-souris anthropophiles en Poitou-Charentes

Maxime LEUCHTMANN



Grand et Petit rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum* & *Rhinolophus hipposideros*)

© MAXIME LEUCHTMANN

Lors de la troisième et dernière année de ce programme régional de 3 ans (2013-2015), les différentes actions d'amélioration des connaissances, de sensibilisation et de protection se sont poursuivies.

Ce programme porte sur les chauves-souris anthropophiles et particulièrement sur les espèces prioritaires suivantes : Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, Grand murin, Murin à oreilles échanquées, Barbastelle d'Europe. Ce programme comporte un important volet visant à améliorer les connaissances (prospection du bâti public et ouvrages d'art, « porte à porte » chez les particuliers, écoute au détecteur, capture et pose d'émetteurs), ainsi qu'un important volet de communication/sensibilisation (animations grand public, communiqués de presse, et déclinaison régionale de l'opération « Refuge pour les chauves-souris »).

Dans le cadre de cette opération, plusieurs communes par département ont été prospectées à l'aide de différentes techniques (prospection physique, détection ultrasonore, etc.). Des animations accompagnées de sorties de découverte ont été également organisées dans chacune de ces communes.

Parallèlement, les ouvrages d'art et bâtiments publics ont été visités.

Ces prospections se sont traduites par la visite de plus de 150 bâtiments et plus de 500 ponts, donnant lieu à la découverte d'une trentaine de nouvelles colonies.

Côté communication, la déclinaison régionale de l'opération « Refuge pour les chauves-souris » a donné lieu au conventionnement de plus de 100 refuges en 2015 !

Enfin, de nombreux partenariats ont été entrepris et sont à poursuivre avec les partenaires institutionnels, les spéléologues, les entreprises du bâtiment, etc.

Ce travail est mené en partenariat avec la LPO France pour la Charente-Maritime.

Travail réalisé en partenariat avec Charente-Nature, Vienne Nature, Deux-Sèvres Nature Environnement et la LPO France.

*Projet financé par le Conseil Régional Poitou-Charentes, l'Union Européenne, la DREAL Poitou-Charentes et la Fondation LISEA-Biodiversité.
Salarié référent : Maxime LEUCHTMANN*

1.6 Programme de médiation, information et de conservation de l'Alyte accoucheur en Poitou-Charentes

Olivier ROQUES

Peu connu du grand public, l'Alyte accoucheur est particulièrement menacé par la raréfaction de ses refuges et de ses sites de reproduction. Dans ce contexte, un programme régional est mis en place de 2015 à 2016 pour améliorer les connaissances sur la répartition et l'écologie de cette espèce, mettre en place une surveillance des populations et contribuer à sa conservation, tout en faisant connaître l'Alyte accoucheur au grand public. Des dépliants et des affiches ont été envoyés en 2015 à l'ensemble des communes de Charente-Maritime. En parallèle, 2 animations thématiques ouvertes au grand public ont été proposées.

Coordonné localement par Nature Environnement 17 sous l'égide de Poitou-Charentes Nature, ce programme bénéficie du soutien financier de la Région Poitou-Charentes et des fonds européens FEDER.

Une enquête est ainsi lancée en 2015 afin que chacun puisse signaler ses observations et écoutes d'Alyte et contribuer à l'amélioration des connaissances sur la répartition régionale de cette espèce en déclin. Parallèlement, un réseau de 77 sites a été suivi en Charente-Maritime en vue d'initier une surveillance des populations sur le long terme. Chacun peut donc contribuer à ce programme en transmettant ses observations d'Alyte accoucheur à Nature Environnement 17 via le portail de saisie en ligne www.faune-charente-maritime.org ou par courriel.

*Projet financé par le Conseil Régional Poitou-Charentes et l'Union européenne.
Salarié référent : Olivier ROQUES*



2 mâles chanteurs d'Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*)
© OLIVIER ROQUES

1.7 Elaboration des Listes Rouges Régionales des espèces menacées

Olivier ROQUES

Sous l'égide de Poitou-Charentes Nature, l'intégralité de la faune et de la flore picto-charentaises sera évaluée selon les critères proposés par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) d'ici 2017. L'objectif est d'évaluer le degré de risque d'extinction dans la nature des espèces régionales sur la base de l'étendue de leur répartition et de l'évolution de leurs effectifs. En 2015, les Oiseaux, Reptiles, Amphibiens, Mammifères, Odonates, Cigales, Ascalaphes, Mantres et Phasmes ont d'ores et déjà été évalués. Nature Environnement 17 a participé à l'élaboration de l'ensemble des listes et a coordonné celles des Reptiles, des Ascalaphes, des Mantres et des Phasmes. Le reste de la faune, de la flore et de la fonge sera traité d'ici 2017.

Projet financé par le Conseil Régional Poitou-Charentes, l'Union Européenne et la DREAL Poitou-Charentes.

Salarié référent : Olivier ROQUES



Longtemps persécutée par l'homme, la Vipère aspic (*Vipera aspis*) est aujourd'hui évaluée « Vulnérable » en Poitou-Charentes © OLIVIER ROQUES

1.8 Elaboration des Listes Rouges Régionales des espèces menacées

Nais AUBOUIN

Le développement agricole de ces dernières années s'est traduit par une extension des cultures de céréales au détriment des prairies et des espaces boisés comme l'attestent les statistiques agricoles. Le retournement des prairies engendre fréquemment l'arrachage des haies. De ces mutations agricoles résultent des phénomènes d'érosion, d'inondation et de pollutions des nappes et des cours d'eau. Les prairies et les haies étant des écosystèmes complexes et riches, leur régression entraîne une perte importante de biodiversité.

La définition de la trame verte bocagère modélisée dans le cadre du SRCE nécessitera à terme des projets de conservation et de restauration de haies à l'échelle du territoire. Ce schéma permettra la création de corridors biologiques fonctionnels entre les espaces naturels et la haie est considérée comme une unité de base de la Trame Verte.

De nombreux chantiers de replantation ont été effectués depuis une vingtaine d'années dans la région : chantiers consécutifs aux remembrements, chantiers d'initiatives associatives (associations environnementales, chasseurs), chantiers de compensation environnementale, programme régional (un arbre / un habitant), programmes des Conseils généraux... Cependant, aucun outil n'a pour le moment été mis en place en Poitou-Charentes pour évaluer la fonctionnalité de ces haies récemment plantées. Là est l'objectif de ce programme régional. L'année 2015 a permis d'élaborer les différents

protocoles d'évaluation faunistique et floristique, ainsi que la sélection des haies qui seront inventoriés en 2016 et 2017.

2. Les Études naturalistes

2.1 Les araignées des pelouses sèches de Charente-Maritime

Maxime LEUCHTMANN

En partenariat avec le Conseil Départemental de Charente-Maritime, le Conservatoire Régional d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes (CREN) et le lycée agricole Saint-Antoine de Saint-Genis-de-Saintonge, une étude sur les communautés d'araignées a été initiée avec les étudiants en Bac Pro « Gestion des Milieux Naturels et de la Faune » (GMNF).

Cette étude se déroule sur les pelouses calcicoles des coteaux de l'estuaire de la Gironde (coteau de Chatignac). 10 pièges d'interception (pièges Barber) ont ainsi été positionnés sur le coteau (5 dans une zone déjà fauchée et 5 dans une zone n'ayant subi aucune intervention).

L'objectif étant d'initier les étudiants à une démarche d'inventaire scientifique afin d'évaluer les actions de gestion des milieux naturels. Les étudiants ont ainsi procédé aux relevés de terrain durant 5 mois et participés au tri des échantillons. La détermination des individus collectés se feront dans un second temps en laboratoire durant l'année 2015.



(Eresus kollari)

© LAURENT DEBORDES

Projet financé par le Conseil Départemental de Charente-Maritime.

Travail réalisé en partenariat avec le Lycée agricole Saint-Antoine et le CREN Poitou-Charentes.

Salarié référent : Maxime LEUCHTMANN

2.2 LGV SEA Tours-Bordeaux : accompagnement / suivi des travaux / Expertises naturalistes

Maxime LEUCHTMANN / Olivier ROQUES

✚ Coordination du projet

Nous participons activement aux diverses réunions de travail mensuelles avec LISEA/COSEA, la DREAL et PCN. Ces réunions de coordination concernent le suivi du chantier, l'élaboration des suivis biologiques à mener, la stratégie politique de PCN, etc.

Salarié référent : Maxime LEUCHTMANN

✚ **Accompagnement du chantier / Suivi des travaux**

En 2015, peu d'actions d'accompagnement ont eu lieu, le chantier étant désormais largement avancé (mise en service prévue en 2017). Cependant, nous sommes intervenus dans la cadre de la pose de gîtes à chiroptères sous certains ouvrages. De même, des demandes ponctuelles nous sont parvenues concernant le devenir de certains bassins d'assainissement provisoires pouvant être intéressants pour les amphibiens.

Salarié référent : Maxime LEUCHTMANN



Chantier de la LGV à Montguyon

© MAXIME LEUCHTMANN

✚ **Suivi des populations impactées**

Différents suivis biologiques ont été imposés par arrêté au concessionnaire afin d'évaluer la transparence écologique de la LGV sur le long terme, mais aussi l'efficacité des mesures compensatoires.

✓ **La Cistude d'Europe**

Une étude initiale avait été réalisée en 2006 sur deux sites témoins impactés par le passage de la ligne SEA (Etangs de la Goujonne à Montguyon et de La Clinette à Neuvicq) par Nature Environnement 17 à la demande de RFF. Les objectifs étaient entre autre :

- d'évaluer la taille des populations,
- d'en définir les domaines vitaux,
- de localiser et caractériser des sites de ponte et d'hibernation,
- de proposer des mesures d'évitement, de réduction et de compensation.

Il s'agit à notre connaissance du seul état initial aussi détaillé et précis concernant une espèce protégée impactée par la LGV. Les conclusions de ce rapport ont notamment permis des travaux de restauration par COSEA (les 5 et 7 décembre 2012) de sites de pontes identifiés à l'époque sur les marges de l'étang de la Goujonne.

Une nouvelle étude télémétrique et de capture-marquage-recapture a été initiée en 2013 et poursuivie en 2014. Elle a permis de mettre en lumière :

- l'occupation du territoire par 16 individus équipés d'émetteurs télémétriques,
- l'évolution des effectifs de Cistudes sur les 2 étangs échantillonnés

En 2015, un suivi télémétrique mensuel a permis d'identifier les milieux occupés cette année et de vérifier d'éventuelles modifications comportementales imputables au chantier de la LGV SEA.

Notons que la reproductibilité du protocole suivi en 2006 a permis d'obtenir des données comparables dans le temps et d'en tirer des conclusions objectives quant aux réels impacts des travaux et de la mise en service de la ligne.

Ce travail a fait l'objet d'un rapport d'étude remis à LISEA en septembre 2015.

Calendrier : Mars à septembre 2015

Travail financé par : LISEA

Salariés référents : Olivier ROQUES



Suivi télémétrique des Cistudes sur l'étang de la Clinette (Neuvicq, 17)

© MAXIME LEUCHTMANN

✓ ***Insectes saproxylophages***

Lors des différentes phases de déboisement, de nombreux stocks d'arbres sénescents ou vieillissants ont été disposés le long du tracé de la LGV afin de permettre aux espèces d'insectes xylophages d'assurer l'ensemble de leur cycle biologique.

Ces différents stocks ont ainsi été suivi par comptage des trous d'émergence afin d'évaluer le succès de cette mesure. Ces stocks ont été à nouveau suivis en 2015.

Salarié référent : Maxime LEUCHTMANN, Nastasia WISNIEWSKI

✓ ***Suivi Mares***

Dans le cadre des mesures compensatoires de la LGV SEA, plusieurs mares ont été créées à proximité de la ligne. Celles-ci ont pour objectif d'accueillir la faune et la flore aquatique impactée lors de la destruction de leurs milieux pendant la phase de travaux. L'objectif de ce suivi est donc d'évaluer la réussite de cette opération en suivant tous les ans leur colonisation par les Odonates et les Amphibiens. Des relevés botaniques et des habitats naturels sur et à proximité de la mare sont également menés tous les ans afin d'en étudier l'évolution. En 2015, 2 mares ont été suivies. La création de 4 mares supplémentaires cette même année conduira à en suivre 6 en 2016.

Salarié référent : Olivier ROQUES



Créée en 2013, la mare de Neuvicq héberge aujourd'hui 5 espèces d'Amphibiens et 15 Odonates (Neuvicq, 17)

© OLIVIER ROQUES

✓ **Suivi de la transparence des ouvrages d'art pour les Chiroptères**

Un des objectifs des suivis à long terme est d'évaluer l'impact de l'infrastructure sur les espèces impactées. Dans ce cadre, un échantillon d'ouvrages d'art ont été étudié sur l'ensemble du tracé dont 6 ont été suivis par NE17. Ce suivi a pour objectif de caractériser l'activité chiroptérologique et la richesse spécifique des chiroptères qui utilisent ces ouvrages leur permettant de traverser la LGV. Ce suivi a consisté en la pose d'enregistreurs automatiques d'ultrasons durant 2 nuits consécutives, répétée 3 fois pendant la période d'activité des chauves-souris.

A ce jour, le nombre d'espèces détectées utilisant ces ouvrages est relativement important (18 espèces sur 25 que compte la région) et permet d'être optimiste sur la transparence de la LGV vis-à-vis des chiroptères.

Salarié référent : Maxime LEUCHTMANN

✚ **Expertises menées dans le cadre des mesures compensatoires**

✓ **Diagnostic écologique du Communal Saint-Pierre (Corignac)**

Dans le cadre des mesures compensatoires, une étude biologique portant sur les Lépidoptères rhopalocères, les Orthoptères, les Coléoptères, les Odonates, l'avifaune, les Chiroptères, les reptiles, les amphibiens, les mammifères terrestres, s'est achevée en 2015. L'objectif est d'identifier les espèces patrimoniales présentes et de proposer des mesures de gestion favorables à leur conservation au Conservatoire.

Il s'agit d'un site de compensation acquis par COSEA puis rétrocédé au CREN qui en assurera la gestion. Ce site est un ensemble de landes sèches à humides plantées en Pin. La coupe des pins et la création de mares seront autant de mesures favorables aux espèces contactées sur le site, à l'image du Crapaud calamite, dont une belle population a été mise en évidence.



Crapaud calamite (*Bufo calamita*)
© OLIVIER ROQUES

✓ **Diagnostic écologique du Terrier des pierres (Bussac-Forêt)**

Comme le site précédent, le Terrier des pierres fait partie des acquisitions foncières compensatoires que COSEA rétrocèdera au Conservatoire des Espaces Naturels. Le diagnostic a permis de mettre en lumière de nombreux enjeux botaniques, puisque le site héberge de belles populations d'Epipactis des marais et d'Héliantheme faux-alysson. D'un point de vue faunistique, on retrouve les cortèges typiques des landes de la Double, avec notamment de fortes concentrations de Fadet des laïches.



Floraison d'Epipactis des marais (*Epipactis palustris*) (Bussac-Forêt, 17)
© OLIVIER ROQUES

✓ **Diagnostics de sites en conventionnement**

Dans le cadre de la compensation de la LGV SEA, des mesures de contractualisation sont proposées par le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) aux propriétaires forestiers dont les boisements se situent dans un périmètre rapproché de la ligne. Ces mesures concernent par exemple l'évolution des arbres vers un stade de sénescence ou, *a minima*, de vieillissement, sur la durée de la concession. COSEA indemnise alors les propriétaires sur la base du coût des travaux ou des manques à gagner imputables à l'absence d'exploitation. L'intervention de Nature Environnement 17 consiste à réaliser un diagnostic des enjeux biologiques et à proposer différents cahiers des charges sur les entités boisées ou non-boisées. Ces derniers ouvrent droit à des compensations financières pour le propriétaire et prévoient une gestion en adéquation avec les espèces de faune et de flore à préserver.

En 2015, 2 propriétés ont été diagnostiquées sur la commune de Chepniers. Elles hébergent une gamme de milieux à forte potentialité pour des espèces telles que l'Osmonde royale, la Cistude d'Europe, le Fadet des laïches, l'Engoulevent d'Europe, la Fauvette pitchou, et de nombreuses espèces d'Amphibiens. La présence d'une vieille tourbière est un atout considérable pour la faune et la flore associées, à l'image des 2 espèces départementales de Droséras.



Mare tourbeuse présente sur le site de Chepniers (Chepniers, 17)
© OLIVIER ROQUES

2.3 Actualisation du statut de l'Azuré du serpolet sur le territoire du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin

Olivier ROQUES

Connu de quelques secteurs du Parc du marais Poitevin, l'Azuré du serpolet n'avait jamais fait l'objet de recherches spécifiques. C'est pour cette raison que Nature Environnement 17, Deux-Sèvres Nature Environnement et le PNR du Marais Poitevin ont travaillé conjointement à une meilleure connaissance de la répartition de cette espèce sur les parties les plus sèches du parc. Nature Environnement 17 a pris en charge la prospection de la partie charentaise du marais poitevin. Une dizaine de stations a pu être inventoriée, majoritairement autour de la forêt de benon et sur la commune de Saint-Pierre-d'Amilly.

Projet financé par le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin via l'Etablissement Public du Marais Poitevin.

Salarié référent : Olivier ROQUES & Simon BELLOUR

2.4 Déclinaison régionale du Plan National d'Actions en faveur des *Maculinea*

Olivier ROQUES

Des analyses cartographiques ont été menées à l'échelle régionale pour croiser les données d'Azuré du serpolet récoltées dans le cadre de l'Atlas des papillons de jour du Poitou-Charentes et les surfaces de pelouses et friches thermophiles calcicoles identifiées dans le cadre du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE). L'objectif est ici de confronter les données de présence avérée aux sites d'accueil potentiels pour identifier les principales métapopulations (population formée de plusieurs noyaux principaux interconnectés) et les corridors écologiques qui permettent les échanges entre les différents noyaux. En Charente-Maritime, ce travail a permis d'identifier les territoires suivants comme présentant un fort enjeu de conservation pour l'espèce :

- pelouses de la basse vallée de la Charente et de ses affluents en aval de Saintes,
- coteaux calcaires entre Cognac et Saintes en amont de Saintes,
- pelouses et falaises de l'estuaire de la Gironde,
- réseau de pelouses et friches calcaires au nord de Mirambeau,

- réseau de pelouses et friches calcaires allant de l'ouest de Saint Jean d'Angely jusqu'au Bois d'Essouverts au nord,
- pelouses et ourlets forestiers aux alentours d'Aulnay.

Ces secteurs ont fait l'objet de fiches détaillant l'ensemble des sites favorables à l'Azuré, leur état de conservation, ainsi que leur prise en compte dans le réseau départemental d'espaces gérés et/ou protégés. Ces documents seront, dans un second temps, transmis aux opérateurs fonciers du département (Conservatoires des Espaces Naturels et du Littoral, Conseil Général), afin qu'ils intègrent cette problématique dans leurs politiques d'acquisition et de conventionnement.

Projet financé par la DREAL Poitou-Charentes.
Salarié référent : Olivier ROQUES



Accouplement d'Azurés du serpolet (*Maculinea arion*)
© OLIVIER ROQUES

2.5 Accompagnement de la mairie de Saintes pour l'aménagement d'une zone à urbaniser sur le secteur de Moreau

Olivier ROQUES

La commune de Saintes est à l'initiative de la demande d'un inventaire préalable au projet d'aménagement de la zone nommée « Moreau ». Cette étude vise l'analyse de la qualité et de la sensibilité de la faune sur l'emprise de la future zone d'aménagement du site. Les prospections de terrain, s'étalant de juillet 2015 à juin 2016, donneront lieu à un rapport dressant la liste des espèces patrimoniales et des mesures de réduction d'impact à prendre en compte pour leur préservation.

Une étude floristique est réalisée en parallèle par Eliane DEAT, botaniste indépendante. Les premiers résultats traduisent la présence de cortèges typiques des pelouses sèches et des formations prairiales à *Origanum vulgare*, avec entre autres, l'Azuré du serpolet (*Maculinea arion*) ou l'Hespérie des sanguisorbes (*Spialia sertorius*).

Projet financé par la Mairie de Saintes.
Salarié référent : Olivier ROQUES

2.6 Suivi d'une des plus importantes colonies de parturition de Grand rhinolophe et de Murin à oreilles échancrées de Charente-Maritime à Annepont

Maxime LEUCHTMANN

La colonie découverte en 2013 sur la commune d'Annepont en Charente-Maritime est une colonie mixte de Grand rhinolophe (environ 120 femelles adultes) et de Murin à oreilles échancrées (environ 300 femelles adultes).

Pour la première espèce, il s'agit de la seconde plus importante colonie départementale et pour le Murin à oreilles échancrées de la plus importante colonie de parturition du département. **Les enjeux quant à sa préservation sont donc majeurs.**



Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) au moulin d'Annepont
© MAXIME LEUCHTMANN

Ces colonies, probablement présentes depuis de nombreuses années étant donné les importantes traces d'occupation observées sur place, se trouvent dans un ancien moulin situé dans le bourg de la commune, lequel a fait l'objet d'importants travaux durant l'année 2015 pour y accueillir la mairie.

La saison de mise bas a ainsi été particulièrement chaotique, les aménagements prévus pour les chauves-souris n'ayant été terminés que début mai 2015. Cependant, une part importante des individus a fini par fréquenter les aménagements réalisés une fois les juvéniles émancipés.

Concernant les aménagements, un important travail de concertation a été réalisé avec la municipalité et le cabinet d'architecte.

Trois points principaux sur les travaux concernent les chiroptères. Le premier est la destruction totale de la partie accueillant les Murins à oreilles échancrées pour la réalisation d'une pièce de réception. Cette partie n'est donc plus accessible pour les chiroptères (Figure 1).



Figure 1 : Partie du moulin occupée par les Murin à oreilles échancrées démolie lors des travaux de rénovation (2015).

Le second point consiste à dédier les combles sur toute la longueur du bâtiment aux chiroptères. Un aménagement favorable à l'installation des espèces en période de mise-bas et d'élevage des jeunes a été construit. Les accès historiques au site ont été obstrués pour installer les locaux de la mairie, un système de chiroptière a alors été créé pour permettre l'accès aux combles uniquement pour les chiroptères depuis la toiture (Figure 2).



Figure 2 : Chiroptière créée dans la toiture et vue de la cour depuis la chiroptière (2015).

Cet aménagement permet un fonctionnement des combles indépendamment du reste du bâtiment de la mairie pour les chauves-souris. Un sas d'entrée cloisonné a été aménagé et des ouvertures créées dans les portes ou les cloisons pour permettre le passage des chauves-souris. Ce sas d'entrée permet principalement d'éviter au maximum les courants d'air, un apport trop important de lumière et de tamponner au maximum les variations de température ou d'humidité qui pourraient survenir.



Figure 3 : Sas d'entrée et ouvertures créées dans les portes ou les cloisons permettant la circulation des chauves-souris dans les combles, à gauche sur la photo, porte accédant à la partie isolée (2016).

Enfin, la partie Est des combles a été entièrement isolée et cloisonnée en février 2016 offrant ainsi un volume où les variations de température seront minimales. L'isolation a été réalisée avec des panneaux de laine de bois et de chanvre de 45mm recouverts par de l'OSB 12mm. Du grillage plastique à mailles fines a également été posé sur les parois permettant l'accroche des animaux (Figures 7 & 8).



Figure 4 : Travaux d'isolation de la partie Est des combles (2016).



Figure 5 : Vues intérieures de la partie isolée à l'Est des combles, porte d'accès à gauche, trappe donnant au-dessus du bief à droite et vue des grillages plastiques à mailles fines permettant l'accroche des animaux sur les parois. (2016).

En complément, le niveau de l'ancien moulin a été rehaussé pour des raisons de risques d'inondation, l'ensemble du sous-sol est maintenu accessible pour les chauves-souris par une trappe munie d'une chiroptière (Figure 9). Cette partie peut être favorable en période d'hibernation et ainsi apporter une plus-value aux aménagements.



Figure 6 : Vues de profil de la mairie avec trappe d'accès au sous-sol (2016).

Les travaux ont été programmés durant l'automne et l'hiver 2014 hors période de présence des individus dans le gîte afin de limiter le dérangement sur la colonie. Cependant, des retards pris dans les travaux ont conduit à achever les aménagements spécifiques pour les Chiroptères le 7 mai 2015.

Les travaux se sont ensuite poursuivis à l'intérieur du bâtiment. L'important dérangement occasionné est sans doute la raison pour laquelle les deux espèces ont installé leur colonie dans une grange voisine durant la mise-bas en 2015 (Figure 10).



Figure 7 : Vue depuis la Chiroptière de la grange voisine située en face de la mairie où les individus se sont installés durant une partie de la saison 2015 (2016).

Au vu des importantes modifications qu'a connu le bâtiment et le dérangement très important occasionné par les travaux, il n'est pas possible à ce jour d'exclure le risque d'abandon du site.

Un suivi réalisé en 2014 et 2015 (avril à fin octobre) par comptage hebdomadaire au détecteur ultrasonore, a permis d'établir la phénologie d'occupation du site par les espèces présentes et d'évaluer le succès de reproduction.

En complément, des capteurs d'humidité et de température ont été positionnés aux endroits où s'installent chacune des deux espèces. Ils ont été programmés pour enregistrer une donnée toute les heures de début mai à fin septembre.

En 2016, une opération de radiopistage sera réalisée afin d'évaluer les terrains de chasse utilisés par les 2 espèces ainsi que leurs inter-actions avec l'A10 proche.

Enfin, fin février 2016, 3 caméras de vidéo-surveillance ont été installées dans le bâtiment (2 téléguidables dans les combles et 1 non téléguidable au sous-sol).

Ces caméras sont éclairées par 8 projecteurs infrarouge et sont programmables via internet. L'objectif de ces caméras est de suivre finement l'occupation du site par les chauves-souris en relation avec les données thermo-hygrométriques recueillies, mais aussi de communiquer sur le projet et les chauves-souris. Les images sont ainsi accessibles par tout un chacun en direct sur internet.



Figure 8 : Caméra 1 située dans le plus grand volume des combles et alimentée par 4 projecteurs infrarouge.



Figure 9 : Caméra 2 située dans la pièce isolée et alimentée par 2 projecteurs infrarouge.



Figure 10 : Caméra 3 située au sous-sol et alimentée par 2 projecteurs infrarouge.

Il s'agit aujourd'hui d'un cas unique en Poitou-Charentes permettant un retour d'expérience essentiel sur la prise en compte des chauves-souris dans un projet de restauration.

*Travail financé par : DREAL Poitou-Charentes, Conseil Départemental de Charente-Maritime, Union Européenne (FEDER), Fondation LISEA-Biodiversité
Salarié référent : Maxime LEUCHTMANN*

3. La coordination du Groupe Chiroptères de Poitou-Charentes

Maxime LEUCHTMANN

Nature-Environnement 17 a succédé en 2011 à Deux-Sèvres Nature Environnement pour la coordination du Groupe Chiroptères de Poitou-Charentes, qui dépend directement de Poitou-Charentes Nature et est le représentant régional pour le Groupe Chiroptères National de la SFEPM (Société Française d'Etude et de Protection des Mammifères).

Chaque année, le coordinateur participe aux rencontres des coordinateurs à Bourges (décembre 2015), et échange sur de multiples sujets (PNA, Capture, Rapportage Natura 2000, Eolien, Base de données nationale, etc.).

Un important travail a été fourni cette année concernant l'éolien afin de récupérer et de faire la synthèse des études réalisées au sein des parcs en fonctionnement ou en projet.

Ainsi, la préfecture de région a été sollicitée, puis la DREAL et la CADA pour l'accès aux documents. Ce travail, mené à l'échelle nationale, a permis d'élaborer différents documents de cadrage pour les études à mener dans le cadre d'implantation de parcs éoliens qui sont malheureusement à ce jour, peu compatibles avec la préservation de la biodiversité (oiseaux et chauves-souris principalement).

Le coordinateur participe aux échanges concernant la mise en place d'un nouveau système national encadrant la capture des Chiroptères (2 formateurs désignés en PC : Matthieu DORFIAC et Maxime LEUCHTMANN).

Il participe à de nombreux échanges sur la liste de discussion des coordinateurs et relaye auprès des structures départementales.

Le Groupe Chiroptères de Poitou-Charentes a également participé à l'organisation d'un stage sur l'écologie acoustique des chiroptères d'Europe qui s'est tenu dans le Lot-et-Garonne en juin 2015. Ce stage a accueilli un peu plus de 30 stagiaires et formateurs.

PCN et son groupe chiroptères ont été reconduits par la DREAL dans leur mission d'animation de la déclinaison régionale du Plan National d'Actions en faveur des Chiroptères pour 3 ans (2015-2017).

Le programme mené sur les chauves-souris anthropophiles a permis de décliner 8 fiches actions prioritaires de ce plan. Un nouveau programme sur l'étude du Grand rhinolophe en lien avec la trame verte bocagère a vu le jour début 2016 pour 3 ans et permet de décliner plusieurs actions du plan. L'animation de ce plan au niveau régional est désormais assurée par NE 17 depuis 2015.

Les objectifs de ce nouveau programme d'étude sur le Grand rhinolophe et la trame verte bocagère sont de caractériser l'état de santé des populations de Grand rhinolophe (éco-épidémiologie, éco-toxicologie), de caractériser génétiquement les populations (analyses génétiques), d'évaluer les échanges entre les sites d'hiver et les sites d'été (transpondage de 1500 individus durant les 3 ans) en lien avec la trame verte et bleue, et enfin, d'étudier le régime alimentaire. Cet important programme sera mené en partenariat avec le Labex Ecofect porté par l'Université de Lyon et est financé par le Conseil Régional de Poitou-Charentes, la DREAL et l'Union Européenne.

4. Accompagnement de la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue

Nais AUBOUIN

Devant l'érosion inquiétante de la biodiversité que nous connaissons aujourd'hui, la France s'est dotée d'une stratégie nationale pour le développement durable en 2004, consacrée par le Grenelle de l'Environnement.

La constitution d'une Trame Verte et Bleue (TVB) nationale, engagement n°73 du Grenelle, en constitue l'une des mesures phares et porte l'ambition de contrecarrer le déclin de la biodiversité, y compris « ordinaire ».

La TVB est constituée de continuités écologiques terrestres et aquatiques composées de « réservoirs de biodiversité » et de « corridors écologiques » (réseaux de haies, réseaux hydrographiques, etc.). L'élaboration de la TVB à l'échelle nationale, si elle se veut pertinente et efficiente, doit nécessairement être la résultante d'un travail approfondi d'études et de concertation à l'échelle locale. C'est pourquoi ont été élaborés dans un premier temps à l'échelle régionale des Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE), documents de planification et outil d'aménagement du territoire.

Convaincu que la commune est l'échelle la plus pertinente pour la mise en œuvre opérationnelle de la TVB, la Région Poitou-Charentes a mis en place un nouveau plan en faveur de la reconquête de la biodiversité, adopté à l'automne 2014, en direction des communes.

Pour répondre au plus grand nombre, la région Poitou-Charentes a ainsi proposé aux communes 2 niveaux d'engagement. Le premier, le « pass communal » permet aux communes volontaires (sauf communes de plus de 10 000 habitants) de choisir, parmi un panel de 10 actions, 4 actions qu'elle souhaite mettre en œuvre sur sa commune. Le second, plus ambitieux, propose aux communes volontaires un accompagnement par une équipe technique mise à disposition pour réaliser le diagnostic des enjeux de la TVB du territoire communal et élaborer le Plan d'Actions Communal permettant par la suite la mise en œuvre concrète d'actions sur la commune.

En Charente-Maritime, les communes d'Angliers et de la Jarrie-Audouin ont répondu au second niveau d'engagement, impliquant l'élaboration d'un Plan d'Actions Communal, et l'accompagnement pour ce faire d'une équipe technique.

Ainsi en 2015, NE17 a répondu à l'Appel à manifestation d'intérêt lancé par la région et s'est portée candidate pour assurer cette assistance technique auprès de ces deux communes. Les premières rencontres avec les mairies se sont déroulées fin 2015, ayant pour objectif de cerner les volontés de la mairie et de constituer un comité de pilotage.

5. Les Mesures Agri-Environnementales et Climatiques

*Marion Boursier, Simon Bellour,
Fanny Seyve et Clément Renouvel*

Depuis de nombreuses années, Nature Environnement 17, dans le cadre d'un partenariat avec la Chambre d'agriculture 17 et la LPO, réalise les diagnostics environnementaux pour les exploitants souhaitant contractualiser des Mesures Agro-Environnementales dans le périmètre des « Marais Charentais ».

La campagne 2015 des MAEC « Marais Charentais » a subi de grandes modifications par rapport aux précédentes campagnes pour les MAE-t. Modification du mode de financement et de l'autorité de gestion, qui est dorénavant la Région Poitou Charente. Cette campagne fut également unique par le nombre de dossiers à réaliser. Cela a été d'autant plus difficile, que le mode de financement pour cette campagne a été établie tardivement, fin janvier, ce qui a entraîné un retard dans la réalisation des opérations. De même, le cahier des charges pour chacune des mesures n'était que provisoires et ont évolué au cours de la campagne. Pour faire face à une charge de travail considérable dans un temps restreint, NE 17 a embauché 3 CDD pour une durée d'environ 4 mois.

Nature Environnement 17 a ainsi réalisé une expertise environnementale pour 241 dossiers au cours de la campagne 2015, soit une surface d'environ 11 157,11 hectares. Les îlots visités par Nature Environnement 17 se situent majoritairement sur les marais étendus de Brouage, de Seudre et des Bords de Gironde. Ces 3 secteurs représentent près des trois quarts (74 %) des îlots visités.

A l'image des années antérieures, la majorité des dossiers traités par Nature Environnement 17 sont de niveaux 2 (Prairie humides sans intrant, PH 02), ce qui équivaut à 8352,67 hectares, soit 74 % des surfaces diagnostiquées. Classiquement, le niveau 1 (PH 01) est également sollicité avec près de 2 135 hectares. Le troisième niveau (niveau flore, PH 03) ne comptabilise quant à lui que 610 hectares. Notons également qu'un peu plus de 57.77 hectares ont bénéficié du niveau maintien de l'eau dans les parties basses des parcelles (BA 01), et 0.45 hectares ont été contractualisés pour la mesure Rôle de Genêts.

Les expertises environnementales ont pour vocation de mettre en conformité le ou les niveaux de mesures souhaités (choisis en fonction des pratiques de l'exploitant) avec les enjeux environnementaux identifiés sur les parcelles concernées. Néanmoins, lors de la rencontre avec l'agriculteur, l'expert environnemental a des difficultés à faire modifier les mesures demandées par l'agriculteur, au vu des enjeux environnementaux observés. Cela est compréhensible, car ce dialogue entre agriculteurs et experts environnementaux n'intervient qu'en fin de processus. Une nouvelle démarche sera testée en 2016, avec un rendez-vous tripartite pour la réalisation du dossier MAEC : Agriculteur – Chambre d'agriculture – NE 17 ou LPO

APPRENDRE / SENSIBILISER

Nature Environnement 17 mène également des **programmes de sensibilisation à la protection de l'environnement**. L'association propose des interventions dans les établissements scolaires, et anime des sorties pour le grand public dont l'objectif est de faire découvrir les richesses et les particularités de la faune de notre département.

A ce titre, elle bénéficie depuis 2009 de l'agrément Education Nationale (au niveau académique) qui garantit, pour chaque animation, le respect des principes de l'enseignement public.

1. Les Contrats d'objectifs

1.1 Au cœur des landes de Poitou-Charentes

Lucille Grizeau / Marion Boursier

« Au cœur des landes de Poitou-Charentes » est un programme pédagogique destiné à mieux faire connaître les landes, paysage picto-charentais remarquable.

De très nombreuses actions de sensibilisation sont réalisées dans toute la région afin de faire découvrir les landes, paysage intimement lié à l'histoire des hommes et pourtant souvent méconnu : sorties grand public, expositions, formations naturalistes...

Nous avons fait le choix de travailler sur la Réserve Naturelle Régionale de La Massonne qui présente des paysages de Landes.

En 2015, 6 classes ont participé au projet de 3 écoles : l'école de Saint Porchaire (2 classes), l'école du Gua (2 classes) et l'école de Bourcefranc (2 classes)

Chaque classe a participé à 5 animations : Découverte des paysages de la Lande, Jeu d'orientation, Histoire de Landes, Biodiversité des Landes et découverte de l'exposition régionale. Cette-dernière a aussi été présentée aux parents d'élèves lors d'une animation finale.

Projet financé par le Conseil Régional Poitou-Charentes, la DREAL, le Conseil Général de la Vienne et le Conseil Général de Charente.

1.2 Biodiversité forestière

Marion BOURSIER

Au cours de l'année scolaire 2014/2015, 2 classes de l'école de Néré et 2 classes de l'école de Saint-Pierre de Juillers ont participé au projet pédagogique Biodiversité forestière.

Le carnet de terrain élaboré et testé au cours de l'année scolaire 2013/2014 a été imprimé et distribué à tous les élèves et enseignants participant au projet « Biodiversité forestière ».

Chaque classe a disposé de 4 animations :

- Découverte sensorielle de la forêt
- Histoire des Landes
- Flore de la forêt
- Petite faune de la forêt



Comme l'année précédente, la malle pédagogique a été prêtée tout au long du projet par les 4 classes.

En parallèle du projet scolaire, une animation sur les traces et indices de la forêt s'est déroulée dans les bois d'Essouvert.

Projet financé par le Conseil Départemental 17 et la Fondation Léa Nature.

1.3 Biodiversité du littoral à travers une approche artistique

Marion BOURSIER

En 2015, un nouveau projet pédagogique intitulé « Biodiversité littorale à travers une approche artistique » a été mis en place. Ce projet vise à faire découvrir la faune, la flore et les paysages littoraux en mêlant des approches naturalistes et artistiques, afin de sensibiliser le public à la protection des zones côtières.

Pour l'année scolaire 2014-2015, nous avons accompagné 5 classes des écoles élémentaires de Royan, L'Houmeau, La Rochelle, Angoulins et Charron pour découvrir le littoral proche de leur école. Chacune a travaillé sur un type de paysage : vasière, milieu rocheux, milieu sableux, marais et côte anthropisée.

Afin que les élèves puissent se représenter l'ensemble des différents faciès du littoral charentais, une rencontre interclasses a été organisée le 19 juin 2015 à L'Houmeau, rassemblant les 5 classes et des partenaires associatifs. A cette occasion, chaque classe a présenté ses productions afin de faire découvrir aux autres élèves les facettes du littoral et a participé à de nouveaux ateliers sur le thème du littoral.

Par ailleurs, des animations grand public avaient été organisées pour élargir le panel de personnes sensibilisées à cette thématique mais ont dûes être annulées. Lors de cette première année, un carnet de terrain sur la biodiversité du littoral est conçu par Nature Environnement 17 et imprimé pour servir par la suite aux scolaires travaillant sur cette thématique.

Projet financé par la Conseil Régional Poitou-Charentes, la DREAL, la Fondation Léa Nature.



Présentation des élèves de leur littoral



Crabe vert (*Carcinus maenas*) sur l'estran

1.4 Agroforesterie et biodiversité

Marion BOURSIER

Pour la seconde année consécutive, Nature environnement 17 a réitéré le programme « Agroforesterie et Biodiversité », visant à la réintroduction de l'arbre dans les parcelles agricoles. Ce programme est mené en partenariat avec la Chambre d'Agriculture 17 et le GAB 17. Ce programme se déroule en plusieurs axes : l'accompagnement technique des exploitants, le suivi floristique sur des parcelles agroforestières et la promotion de cette pratique via des actions de sensibilisation.

L'étude floristique est réalisée depuis 2013 sur 6 exploitations, avec 3 nouvelles exploitations en 2015 et 2 exploitations dont les relevés ont été renouvelés en 2015. Les résultats ne permettent pas encore de dégager de véritables tendances sur l'évolution de la diversité entre les parcelles agroforestières et les parcelles témoins.

Des animations ont été réalisées auprès de 2 lycées agricoles (Lycée le Renaudin de Jonzac et G. Desclaudes de Saintes) et ont permis de familiariser ces futurs professionnels (agriculteurs et techniciens) à cette pratique agricole. Le collège de Mirambeau a également bénéficié d'animations pour 3 classes de 6^{ème} sur la thématique des chauves-souris et de leur rôle écologique ainsi que 5 classes de 5^{ème} sur le rôle écologique et la biodiversité de la haie. Fortement motivé, le collège de Mirambeau a par la suite signé une convention pour devenir refuge pour les chauves-souris.

Des évènements à destination du grand public ont été organisés en 2015 :

2 chantiers bénévoles de plantation d'arbustes le 10 janvier 2015 à la ferme du Mont d'Or et le 17 janvier à la ferme de la Moinerie, réunissant respectivement 40 et 25 bénévoles. Dans le cadre de la semaine sans pesticides, une soirée débat sur « comment cultiver autrement » s'est tenue avec les témoignages d'Emmanuel Marchand et Cédric Baron.

Par ailleurs, pour promouvoir plus largement les bénéfices écologiques de cette pratique, une exposition intitulée « Agroforesterie et Biodiversité » a été créée en 2015 et les bornes d'information chez les agriculteurs partenaires ont continué d'être posées.

Projet financé par la Fondation Léa Nature et le Conseil départemental de la Charente-Maritime



Animation grand public à la ferme de la Moinerie

2. Projets pédagogiques

2.1 Mon Village Espace de Biodiversité au Jardin

Lucille Grizeau

Le projet Mon Village Espace de Biodiversité s'est poursuivi en 2015 sur le territoire et a pu développer l'ensemble des actions du projet.

Ce programme permet à chacun de découvrir son territoire, de le comprendre et ainsi de se l'approprier. Il s'intéresse à la biodiversité ordinaire et proche de chacun d'entre nous: les espèces animales vivant dans les « espaces verts » des villages (jardins privés, espaces communaux, écoles, prairies, vergers, bords des routes). Chacun peut découvrir la biodiversité de son jardin à travers les services qu'elle nous rend.

Ce projet est animé par Nature Environnement 17 en partenariat avec le Syndicat de Pays des Vals de Saintonge, le CNRS de Chizé, l'Institut Médico-Educatif Le Breuil à Saint-Ouen d'Aunis (ADAPEI), l'Inspection Académique, les enseignants et l'ensemble des communes. Le dispositif est financé par la région Poitou-Charentes et le CNRS de Chizé.

En 2015, les communes d'Antezant la Chapelle, Saint-Denis du Pin, La Benâte, Louay et Bernay Saint Martin ont accueilli le programme.

Les actions de science participative mises en place au sein des 5 villages de la Charente-Maritime se déclinent autour de plusieurs volets :

- PROGRAMME EDUCATIF AUPRES DES SCOLAIRES

Ainsi, 19 classes de maternelles et d'élémentaires, soit 554 élèves, ont participé au projet éducatif tourné sur l'observation et la connaissance de la biodiversité locale. Différents thèmes ont été abordés : les insectes pollinisateurs, les vers de terre, les amis du jardinier, comment aménager ma cour d'école pour favoriser la faune.

Une intervention scolaire est commune à l'ensemble des classes du projet : chaque classe installe un abri à insecte au sein de l'école ou de la commune, après en avoir compris son utilité et le protocole d'observation.

- Œuvre d'art communale

L'idée est de travailler en classe le concept de biodiversité par une approche artistique. Chaque classe a participé à une animation céramique en mai ou juin avec un artiste local.

L'objectif est de faire prendre conscience aux élèves que la biodiversité se gère à grande échelle et donc à l'échelle d'un territoire. L'originalité de cette opération est de réaliser une œuvre d'art communale constituée de plaques de céramiques fabriquées par toutes les écoles !



Animation artistique - Maternelle Loulay

- ANIMATION AUPRES DES HABITANTS

Dans chaque commune s'est déroulé 4 animations.

- Présentation du projet et distribution des abris à insectes (313 familles se sont déplacées sur ces 5 animations)
- 2 animations sur la biodiversité au cœur des villages et découverte du rucher pédagogique communal (421 personnes ont participé à ces 10 animations)
- Fête des abeilles (327 personnes ont participé à l'extraction du miel).



Animation Biodiversité des jardins



Fête des abeilles à Loulay

- RUCHER PEDAGOGIQUE COMMUNAL

L'objectif est que chacun puisse se familiariser avec la présence des abeilles sur son territoire, observer leur travail et comprendre leur rôle pour notre société, et ainsi agir en faveur de la biodiversité. Il s'agit de mettre disposition du public des ruches habitées par des colonies d'abeilles.

En 2015 : 5 ruchers communaux pédagogiques, 10 colonies d'abeilles locales aux bons soins des apiculteurs locaux (conduite) et veillées par les habitants (suivi visuel).



Ruches peintes par les élèves

Projet financé par la Région Poitou-Charentes, Léa Nature, le CNRS de Chizé et les communes

2.2 Animation CREN

Marion Boursier / Lucille Grizeau

Comme chaque année, l'antenne de Charente-Maritime du Conservatoire des Espaces Naturels, nous a demandé de mettre en place des animations sur certains de leur site.

En 2015, des animations ont eu lieu sur Les landes de Montendre avec 4 classes de l'école de Bussac-Forêt.

Le contenu des séances a été élaboré conjointement avec les enseignants.

2.3 Temps périscolaire de Saint Mard

Nature Environnement est intervenu auprès de l'école de Saint-Mard dans le cadre des temps périscolaires.

Au total, s'est déroulé 14 animations pour les 3 classes de cycle 2 et 3.

L'objectif de ces animations étaient d'aménager l'école et ses abords à l'accueil de la faune : fabrication d'hôtel à insectes, fabrication de mangeoire, fabrication d'aspirateur à insectes ...

En plus de ces projets pédagogiques, Nature Environnement 17 est intervenu dans plusieurs écoles/bibliothèque pour des animations ponctuelles :

- Ecole de Rioux : 2 animations
- Ecole de Salle sur Mer : 2 animations
- Ecole de Saint-Xandre
- Ecole de la Coubre à Aytré : 3 animations
- Ecole d'Esnandes : 1 animation
- Ecole de Grandes Rivières à Sainte-Soulle : 1 animations
- Bibliothèque de Puilboreau : 1 animation

- Journée Mondiale de l'Océan

3. Animation Grand Public et Vie Associative

De nombreuses conférences, sorties et participations à des manifestations, dont certaines ont été animés par des bénévoles, nous ont permis de sensibiliser un public adulte.

Conseil Général 17

- 1 animation « Plantes comestibles » s'est déroulée le long du canal Marans – La Rochelle.
- 1 animation « petites bêtes » à l'Asinerie à Dampierre sur Boutonne.
- 1 animation s'est déroulée à la Tour de Broue : découverte des chauves-souris.

Office de Tourisme de Chatelaillon :

Deux thématiques de sortie ont été proposées aux boucholeurs : « Algues, coquillages et crustacés » et « plantes comestibles et médicinales ... ». Au total 299 personnes ont participé aux 14 animations.

Réunion Adhérents : Afin d'informer et d'impliquer les adhérents dans les activités de l'association, l'antenne de Saintes organise la réunion de ses adhérents tous les derniers jeudis du mois (excepté en juillet et en août).

Sorties, Conférences et Stands :

(hors sorties antenne de Saintes).

- Notes en vert
- 3 animations pour la commune de Thairé
- 2 animations pour la commune d'Aytré dans le cadre des journées de patrimoine
- 1 animation BioLit
- 1 animation à Nieul sur Mer
- Eveil printanier dans les parcs rochelais (sortie animée par un bénévole de la Rochelle)
- Découverte du marais poitevin à pied (sortie animée par un bénévole de la Rochelle)
- Balade nature à Villeneuve les salines (sortie animée par un bénévole de la Rochelle)

L'association est membre de plusieurs réseaux d'acteurs d'éducation à l'environnement :

- **RADDAR** (Réseau des Acteurs du développement Durable de l'Agglomération Rochelaise) ;
- **RENET** (Réseau d'Education à la Nature, à l'Environnement et au Territoire Marais Poitevin) ;
- **GRAINE Poitou-Charentes** (membre et administrateur).

4. Antenne de Saintes

Permanences à MDA tous les mercredi matin de 10/12h.
Réunion des membres de l'antenne les derniers jeudi de chaque mois. (20 personnes environ)

Animations :

27 janvier réunion au CG de Saintes sur le programme d'étiage Charente ;
18 avril, sortie St. Césaire (?)
22 et 23 mai diaporama sur la Palu et sortie sur site.
30 mai : sortie marais de Langlade.
13 juin : Sortie Gémozac dans les Bois du CAT de Montandon
23 juin : CLIN du Blayais : réunion des membres
8 août : sortie Colombiers.
5 et 6 septembre: tenue d'un stand au Village des associations à Saintes.
26 septembre : sortie Fontaines et Ruisseaux à Saintes.
6 octobre : visite de la centrale nucléaire de BLAYE
10 octobre : sortie en forêt de Pons.
17 octobre : sortie Nature Chenac / Saint Seurin d'Uzet le long du cours d'eau du Chauvignac
3 Novembre réunion à St Sever pour étude de faisabilité voie verte V92
5 novembre : réunion de la CLIN du Blayais

Conférences :

8 avril : Les rapaces diurnes de Charente Maritime .
15 octobre, pour la semaine bleue des personnes âgées : Regards sur l'Arizona.
16 juillet à l'EHPAD de la Providence à Saintes : Le tassili des Ajjer.

Accueil des oiseaux blessés – antenne du Marais aux oiseaux en Oléron. (10)

Chouette hulotte: 3
Hibou moyen duc : 1
Milan noir : 1
Bondrée apivore : 1
Chouette chevêche : 1
Édicnème criard : 1
Faucon crécerelle : 1
Chouette effraie : 1

PRESERVER / GERER

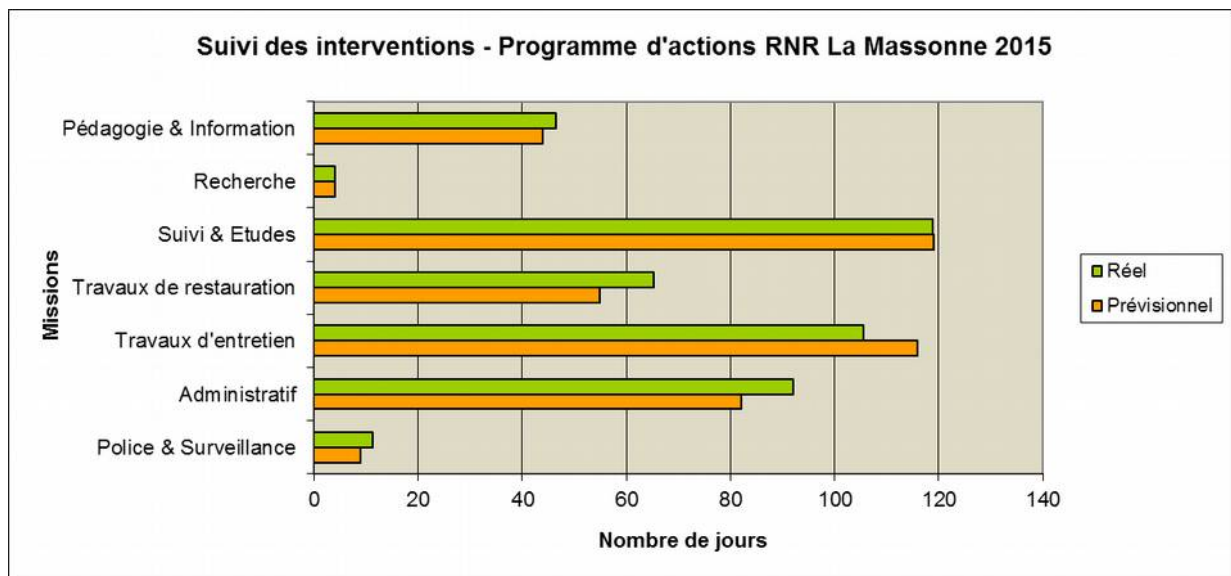
Dans le cadre de son engagement dans la protection des espèces et de leurs milieux, l'association a en charge **la gestion de plusieurs espaces naturels** :

- une Réserve Naturelle Régionale : La Massonne. Elle est gérée par Nature Environnement 17 avec le soutien de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (co-gestion), et en lien direct avec les propriétaires de la réserve.
- le Marais de La Brûlée (Cirée d'Aunis), dans le Marais de Rochefort
- le Grand et le Petit Bariteau (Saint Sornin), dans le Marais de Brouage

1. La Réserve Naturelle Régionale de La Massonne

Thomas DUPEYRON / Sandra LABORDE / Maxime LEUCHTMANN /
SIMON BELLOUR/Olivier ROQUES

Au cours de l'année 2015, l'équipe gestionnaire a mis en œuvre le programme d'actions en lien avec le Plan de Gestion 2014-2023, toujours en cours de validation, nous attendons en effet la mise en place de la première réunion du Comité Consultatif sous l'autorité de la région.



La réalisation du programme d'actions 2015 a permis d'atteindre les objectifs fixés, les temps d'intervention sont légèrement supérieurs au prévisionnel, le nombre de visiteurs et de participants aux actions sur la réserve naturelle a été très important cette année.

Les actions de gestion conservatoire ont été menées pleinement, certaines ont fait l'objet de chantiers coopératifs et de chantiers « école ».

Les actions de surveillance et de « police » ont été menées à 100 % et ont nécessité des temps d'intervention plus importants que prévu, du fait de nombreuses infractions en période de cueillettes de printemps, été et automne. Une plainte a dû être déposée pour vol de matériel, vandalisme, destruction de clôtures et pénétration régulière sur le site protégé.

Les missions d'ordre administratif ont été très consommatrice de temps en 2015, bien que nous n'ayons pas réuni le Comité Consultatif. Nous n'avons pas non plus présenté le Plan de Gestion en CSRPN, comme nous l'avions prévu. Nous avons également dû repor-

ter l'évaluation des potentialités d'accueil de la réserve, cette action sera réalisée en 2016. Il sera intéressant d'étudier cette année 2015 pour laquelle l'accueil du public a été plus important que les 4 dernières années.

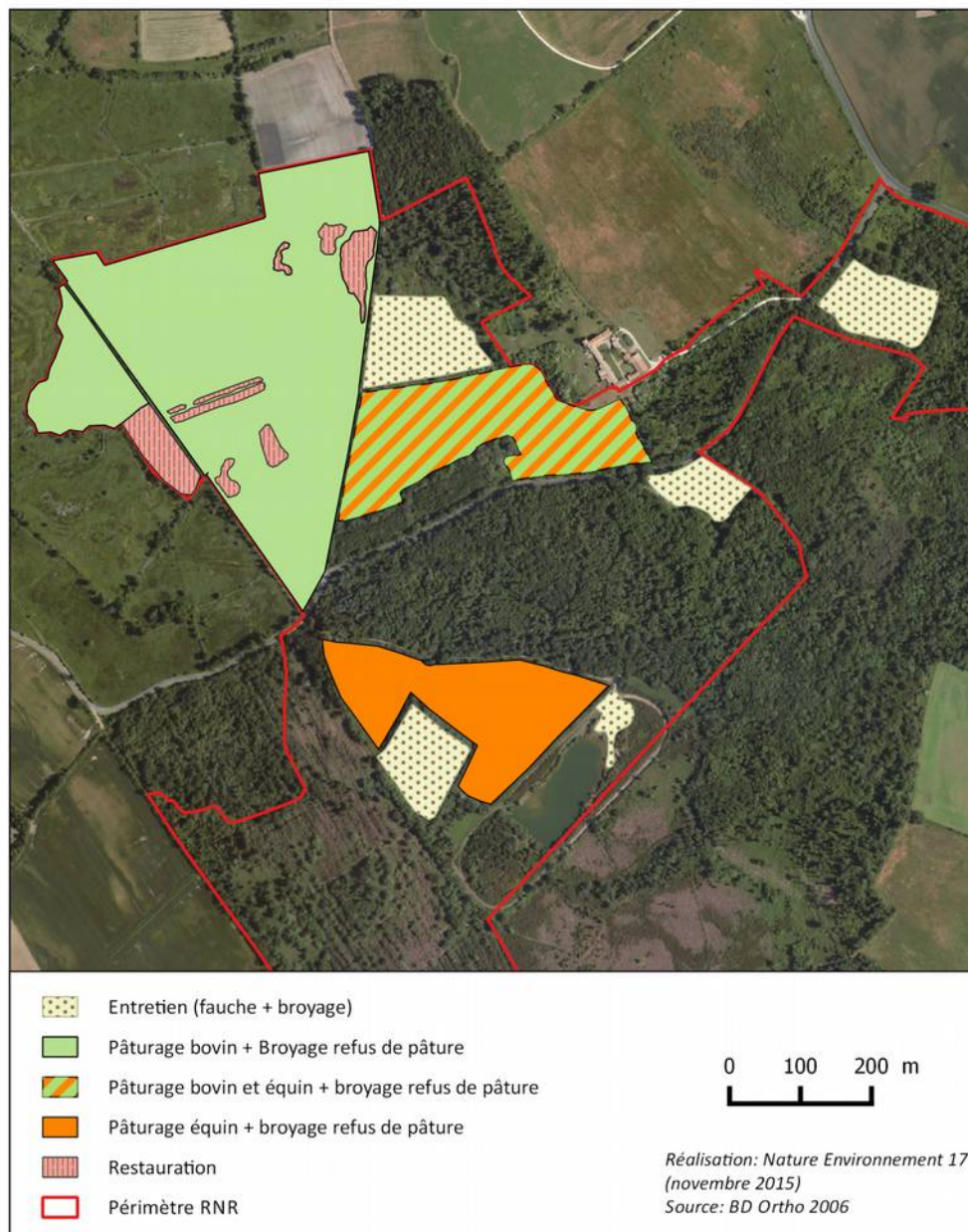
Les missions de suivi biologique prévues pour 2015 ont toutes été mises en œuvre, cependant certains d'entre eux devront être achevés en 2016. La mise en place du tableau de bord environnemental a été reportée, par manque de temps cette année 2015.

La RNR La Massonne n'a pas accueilli de stagiaire mais a servi de site école pour des formations BTS Gestion et Protection de la Nature.

Toutes les animations grand public ont été réalisées. Un partenariat a débuté avec la municipalité de la Gripperie-Saint-Symphorien et a permis d'organiser une balade « gourmande » et une visite des élus sur le site.

En 2015, la réserve de La Massonne a bien accueilli la réalisation d'animations scolaires tout au long de l'année, dans le cadre du projet régional « Au cœur des landes ».

1.1 Les actions d'entretien et de restauration sur la RNR



Carte 1 : Les opérations de gestions des prairies mises en œuvre en 2015

- Restauration des prairies humides

En 2015, les gestionnaires ont poursuivi le travail de restauration des parcelles de marais sur 0,7 hectares. L'objectif est de retrouver un bon état de conservation des prairies tout en des linéaires arborés.

Un deuxième « gros » chantier a été mené sur la parcelle des « 7 Journaux ». Les travaux ont été réalisés par l'équipe gestionnaire. Ce chantier a également servi de chantier « école » pour des classes de BTS GPN (de Melles – 79). 5 700 m² ont ainsi été restaurés. Les travaux ont été réalisés manuellement, les résidus de coupe ont été broyés. Ce « broyat » représente un volume conséquent, il était prévu dans le plan de gestion de valoriser ces résidus de coupe. Deux « filières » sont mises en place pour test : une grande partie du compost est donnée à la Mairie de la Gripperie-Saint-Symphorien qui l'utilise comme paillage.



GPN de Melles (79)

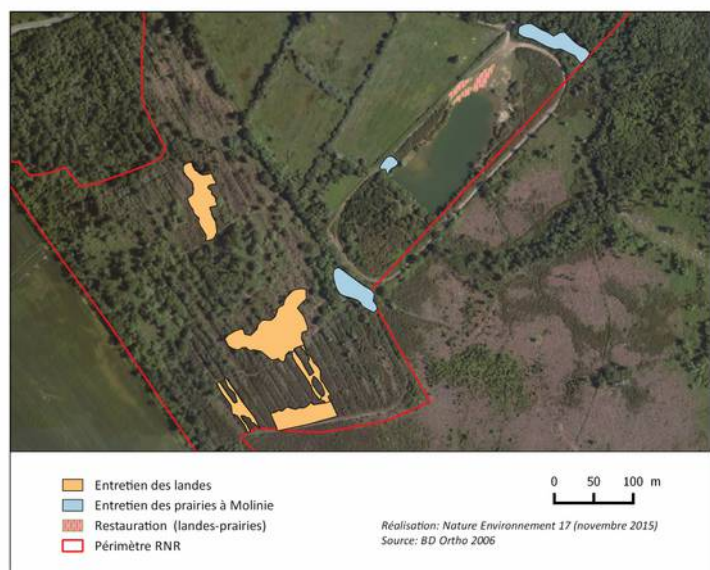
- Gestion du réseau hydraulique

Tous les ans, elle consiste en la surveillance des niveaux d'eau et la manipulation des réhausses permettant de gérer la quantité d'eau des fossés tertiaires dans le marais. Le réseau de mares est également entretenu.

- Gestion des zones de landes

Entre 2009 et 2013, 3 hectares de landes ont été restaurés sur la zone de « la Montée Gironde ». Depuis, les résultats de ces chantiers nous ont conduits à caractériser des modalités d'intervention différentes selon les secteurs restaurés :

- les secteurs à Fougère aigle
- les layons restaurés laissent place à des zones à *Molinia caerulea*
- les zones de landes rajeunies



- Entretien des prairies à Molinie

Carte 2 : Localisation des travaux sur la lande en 2015

Objectif du chantier :

- conservation de l'habitat de prairie à Molinie « *Moliniaie neutro-acidiphile à Molinie* »
- conservation de l'Iris de Sibérie (*Iris sibirica*).

Moyens utilisés :

- fauche manuelle de la parcelle avec débroussailleuses à dos,
- débroussaillage des lisières,
- ratissage des résidus de coupe puis mise en andins et exportation des résidus de coupe sur une place de dépôt.

Nous mettons également en place des actions pour limiter la prolifération de la Fougère aigle sur la prairie à Molinie n°1, en prenant en compte la sensibilité du milieu. Nous réalisons des chantiers de battage de la fougère d'avril à juillet

Sur cette station 1 à Iris de Sibérie, nous avons mis en place 3 placettes expérimentales sur lesquelles nous procédons à un arrachage des frondes de Fougères aigles. Sur le reste de la parcelle, nous réalisons des actions de battage répétées sans impact pour l'Iris de Sibérie. Seule une placette témoin est gérée sans fauche. Nous avons réalisé le suivi de la végétation de ces placettes, en même temps que nous avons procédé au suivi de l'Iris de Sibérie, en collaboration avec le Conservatoire Botanique Sud National sud Atlantique.

Interventions sur la Fougère aigle

Certaines zones restaurées, en 2009-2010, présentent actuellement un couvert végétal composé d'un recouvrement à 95 % de Fougère aigle. Les interventions répétées sur la Fougère aigle ont pour but de diminuer la forte dynamique de cette espèce qui s'étend sur presque 2 hectares de parcelles de « lande ». Cette technique a pour objectif d'épuiser les rhizomes. Plusieurs interventions sont donc nécessaires dans une même année : deux passages en juin, un en juillet et un dernier en août. Les résultats sont positifs puisque la densité de fougère diminue annuellement et nous retrouvons petit à petit le cortège floristique caractéristique de la lande.

- Restauration de la dépression sur substrat tourbeux

Les dépressions sur substrat tourbeux sont des milieux fragiles, rares et menacés tant au niveau régional, national, qu'europpéen (inscrit à l'Annexe 1 de la Directive habitat).

En 2014, nous avons commencé les travaux de restauration de ces dernières, pour les terminer en novembre 2015. Ces dépressions présentes sur la réserve, au sein du site des landes de Cadeuil, abritent la plus grande station de *Lycopodiella inundata* de Poitou-Charentes ainsi qu'une station de Spirante d'été.

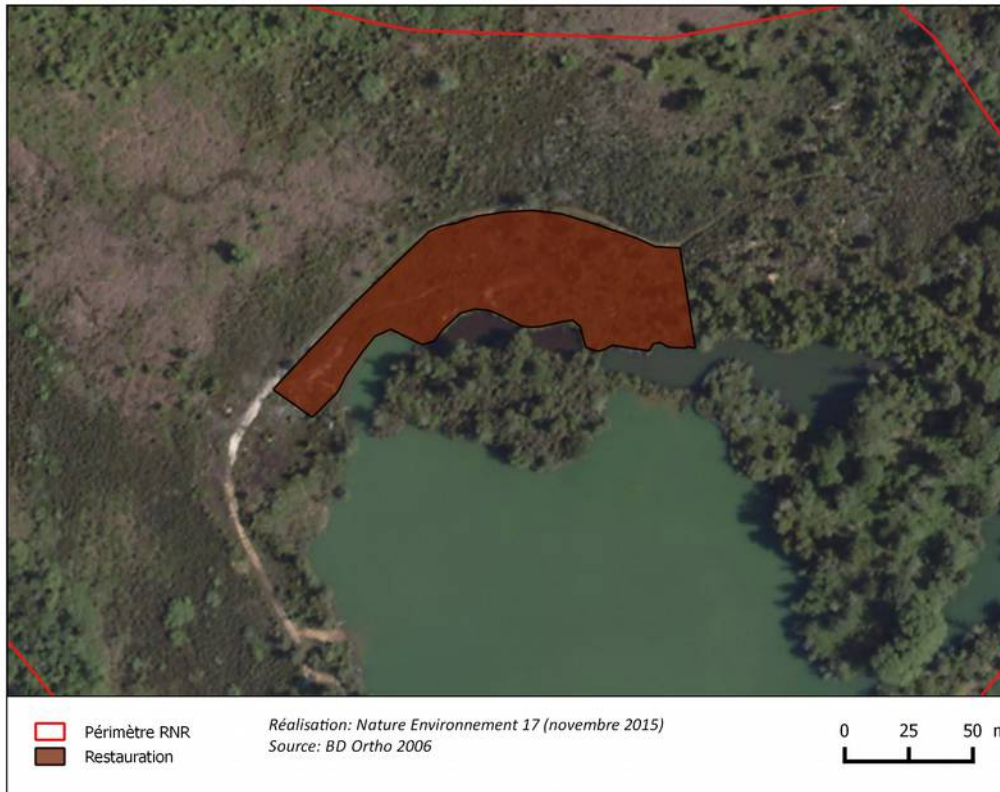
Les travaux de restauration ont consisté à supprimer les 210 Pin maritime, d'un diamètre qui variait de 10 à 175 cm et de débroussailler manuellement la végétation. Les résidus de coupe ont ensuite été mis en andins en bordure du chemin d'accès pour être exportés hors de la réserve.

Les travaux de bûcheronnage et de débroussaillage ont nécessité l'intervention de 3 personnes pendant 12 jours.

Tous les résidus de coupe ont été exportés en dehors de la réserve par le SIE Val de Saintonge (Service Insertion Environnement). Un chemin d'accès pour les camions a dû être aménagé pour que les véhicules puissent accéder au chantier sans passer sur les zones sensibles où se localisent des espèces patrimoniales.

Ces travaux devraient favoriser le bon état de préservation de cet habitat patrimonial qui abrite une faune et une flore toutes aussi intéressantes.

- Surface restaurée en 2014 : 1 900 m² (1 670 m² étaient prévus)
- surface restaurée en 2015 : 5 000 m²
- volume de bois débardé : 35-40 stères
- volume de branches et végétation exporté : environ 220 m³ de résidus de coupe.



strat tourbeux (Etang des Coudres, RNR la Massonne)

- Gestion des zones boisées

Il n'existe pas d'actions de gestion sylvicole sur les boisements de la réserve. Nos interventions correspondent uniquement à des travaux de sécurisation du site, sur les arbres dangereux et menaçants. Quelques arbres ou branches ont été coupés pour sécuriser les fils téléphoniques le long de la route D733 qui mène au lieu-dit le Plantis.

- Entretien des corridors pour la Cistude d'Europe

Les corridors de déplacement de la Cistude d'Europe entre le canal et les sites de pontes ont été entretenus. L'objectif est de rendre fonctionnel les anciens sites de pontes qui ne sont plus utilisés depuis 2006.

Tous les fossés reliant le marais au coteau ont ainsi été débroussaillés. Les gestionnaires veillent à ne pas accéder avec les tracteurs dans ces zones pour éviter d'écraser les tortues en période de ponte. Des femelles Cistude sont parfois écrasées sur le chemin de « Coupe gorge ». Ce dernier étant classé en GR pédestre, NE17 et LPO voudraient faire limiter et réglementer la circulation des véhicules terrestres à moteurs. Ce chemin rural qui traverse la réserve naturelle est régulièrement utilisé par les motos enduros et les quads.

- Gestion des espèces invasives : la Jussie

Les boutures de Jussie ont été retirées sur la totalité du réseau hydraulique. Un important foyer s'était développé sur un des fossés de ceinture de la réserve suite à la

rupture d'un des barrages flottants « anti-Jussie ». La dispersion des boutures peut aussi provenir des bovins lorsqu'ils accèdent aux fossés pour s'abreuver.

Tous les barrages flottants ont été renforcés pour éviter que les ragondins ne les fassent céder lorsqu'ils les traversent.

1.2 Études et suivis écologiques

- Suivi hydraulique

Le suivi des niveaux d'eau, des périodes d'assecs et de l'état des connexions de fossés permet d'ajuster les modalités de gestion et la quantité d'eau au sein du réseau de fossés et des dépressions humides du marais.

Les relevés 2015 concernent le réseau de fossés secondaire (canal de Saint-Symphorien) et tertiaires de la zone de marais (Marais de Brouage).

A ces relevés est associée l'observation hebdomadaire des niveaux d'eau afin de gérer les quantités au sein du réseau tertiaire, par manipulation des rehausses. Cette action permet de conserver des niveaux d'eau au sein des parcelles de marais et plus particulièrement dans les dépressions humides accueillant les habitats et les espèces patrimoniales telle que *Ranunculus ophioglossifolius*.

Le suivi des périodes d'assec au sein du réseau tertiaire permet de suivre la fluctuation des quantités d'eau dans les fossés.

En 2015, la pluviométrie et les niveaux d'eau haut du canal Saint-Symphorien ont permis de conserver l'ensemble du réseau de fossés tertiaires et les dépressions humides en eau, toute l'année.

- Suivi des 3 habitats prioritaires

Le suivi de 3 habitats prioritaires a été mis en place en 2014, il concerne la lande humide, les dépressions sur substrat tourbeux et les Moliniaies. Ces habitats humides abritent des espèces floristiques rares et fortement menacées.

Ce suivi est réalisé en partenariat avec le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique et se poursuivra en 2016. ■

- Suivi de la flore patrimoniale

En 2015, le suivi de la flore patrimoniale a permis de compléter les données du suivi de 2014 et de localiser 74 stations de 16 espèces à fort enjeu tant à l'échelle locale, régionale, nationale et communautaire.

La majorité des espèces patrimoniales de la réserve sont inféodées aux milieux humides. Les habitats les plus représentatifs sont les landes humides, les prairies humides du marais de Brouage et les dépressions sur substrat tourbeux. Le boisement humide concentre de nombreuses stations d'espèces patrimoniales.

- Suivi des stations de renoncule à feuilles d'ophioglosse

Tous les 2 ans, nous relevons chaque station de Renoncule à feuilles d'Ophioglosse pour actualiser sa cartographie.

Nous vérifions le nombre de stations qui avaient beaucoup progressées après 2012, et l'étendue spatiale de chacune d'elles.

En 2015, le relevé a montré des stations stables et en bon état de conservation, en même nombre qu'en 2013.

- Étude et suivi de l'Iris de Sibérie

L'Iris de Sibérie est inscrite au **Livre Rouge de la Flore Menacée de France**, comme taxon prioritaire (MNHN, 1995). **Protégée à l'échelle nationale**, elle n'est présente que dans 8 départements, en nombre très limité de stations. Elle est inscrite au **Livre Rouge Régional de la Flore menacée**. En Poitou-Charentes, les seules stations connues sont au cœur de la lande de Cadeuil. Cette plante hygrophile des milieux.

118 pieds d'Iris de Sibérie ont été observés en fleurs pour la principale station. Le nombre de pieds fleuris a augmenté de 10 par rapport à 2014. Cette station reste très fragile du fait de la perte de son caractère hygromorphe. Cette année 2015, le taux de floraison des couronnes d'Iris est supérieur aux années précédentes. Il n'y a qu'en 2012 que nous avons obtenu un taux de floraison très élevé par rapport au nombre de couronnes relevé, qui est le plus faible entre 2007 et 2015.

Depuis 2014, 3 placettes expérimentales ont été mises place sur cette station dans le but de suivre l'impact de la progression de la Fougère aigle sur l'état de conservation de l'Iris de Sibérie.

Le suivi scientifique de l'Iris de Sibérie, en collaboration avec le Conservatoire Botanique Nationale Sud Atlantique sera renouvelé et nous avons entamé un protocole de recherche destiné à améliorer la connaissance de cette espèce et à caractériser les populations présentes sur les Landes de Cadeuil. Aussi le CBNSA va conduire un protocole de germination.

- Suivi du paysage

Le protocole de suivi du paysage de La Massonne a été conduit comme prévu, chaque point d'observation a bien été photographié. Nous effectuerons une première analyse de ce suivi photographique lors de l'évaluation intermédiaire du plan de gestion (à 5 ans), sachant que l'analyse de l'évolution du paysage sera plus probante à échéance des 10 ans.

- Suivi des reptiles squamates

La méthodologie s'inspire du protocole commun d'inventaire des reptiles terrestres sur les Réserves Naturelles. Celle-ci consiste à disposer 4 plaques de caoutchouc (tapis de carrière d'environ 0,64 m² (0,8 x 0,8), espacées de 50 mètres, le long de transects de 150 m. 76 plaques ont ainsi été disposées sur le site.

Cette première année de suivi n'a pas apporté les résultats escomptés puisqu'à l'exception de quelques observations de lézards sur ou à proximité des plaques, seul un juvénile de Couleuvre verte et jaune et 2 Lézards verts ont été respectivement observés.

- Suivi des sites de pontes de la Cistude d'Europe

9 nids prédatés ont été observés : 4 sur la RNR et 5 au nord de la réserve. 6 d'entre eux l'ont été sur des prairies mésophiles pâturées alors que les 3 autres ont été retrouvés sur les zones rudérales se développant sur le dépôt des boues de curages, en bordure est du canal Saint-Symphorien. Notons enfin la découverte d'une femelle morte, vraisemblablement écrasée par un tracteur sur le chemin communal GR 360, à proximité d'une parcelle cultivée, connue pour accueillir des pontes chaque année.

- Suivi des populations d'amphibiens

Le protocole est basé sur le « Protocole commun de suivi des Amphibiens des mares à l'aide d'Amphicaps » proposé par Réserves Naturelles de France (RNF), en partenariat avec la Société Herpétologique de France (SHF).

Le relevé des pièges a permis de contacter 2 espèces d'Amphibiens, alors que le Crapaud commun *Bufo bufo*, la Rainette méridionale *Hyla meridionalis* et la Salamandre tachetée *Salamandra salamandra*, non capturés, avaient été contactés lors de prospections visuelles et acoustiques en début de saison. Notons que le Triton marbré, dont une femelle avait été capturée en 2014, n'a pas été observé cette année.

- Suivi des pontes de grenouille agile

En 2015, comme en 2014, l'essentiel des pontes est concentré sur la plus grande des dépressions prairiales de la réserve, même si on note une dispersion des amas plus importante en 2015. La dépression accueillant le plus de pontes concentrait respectivement 82 % des pontes de la RNR lors du second passage de 2014, contre 68% lors du second passage de 2015.

- Suivi des orthoptères

Au total, 45 espèces ont été contactées sur la réserve dans le cadre des relevés entomocénétiques. Une espèce supplémentaire, la Decticelle chagrinée *Platycleis albopunctata*, a été observée sur une pelouse calcifuge des landes de Cadeuil, en dehors de la RNR.

Parmi les espèces inventoriées, 5 sont déterminantes en Poitou-Charentes et 10 le sont pour la Charente-Maritime. D'après la liste rouge nationale (Sardet & Defaut, 2004), 1 espèce est proche de l'extinction dans le domaine subméditerranéen aquitain. Il s'agit de la Decticelle échassière *Sepiana sepium*, pourtant largement répartie en Charente-Maritime sous une ligne joignant Rochefort à Saint-Jean-d'Angely. D'après cette même liste et dans le même domaine biogéographique, le Tétrix caucasien *Tetrix bolivari* est fortement menacé d'extinction, alors que le Criquet des ajoncs *Chorthippus binotatus* l'est à l'échelle nationale.

- Programme « STOC Capture »

Le STOC Capture (Suivi Temporel des Oiseaux Communs) par le baguage est un programme national élaboré par le Centre de Recherches sur la Biologie des Populations d'Oiseaux (CRBPO – MNHN).

Sur le nouveau site suivi, il s'agit ainsi de la deuxième année de réalisation du programme STOC-capture. Tout comme en 2014, 4 sessions de capture ont été réalisées, et ce, à des dates les plus proches possible d'une année sur l'autre afin de pouvoir comparer les résultats. Au total, ce sont 280 oiseaux (baguages uniquement) de 21 espèces qui ont été bagués sur la réserve naturelle en période de reproduction durant ces deux printemps. Notons que 4 nouvelles espèces font leur apparition en 2015 (la Linotte mélodieuse, le Pouillot fitis, le Pic épeiche et la Rousserolle effarvate).

- STOC EPS

Le programme national Suivi Temporaire des Oiseaux Communs par Echantillonnages Ponctuels Simples (S.T.O.C. E.P.S.), supervisé par le Centre de Recherche sur la Biologie des Populations d'Oiseaux (C.R.B.P.O.), a pour objectif d'obtenir une évaluation des tendances d'évolution des effectifs de différentes espèces communes nicheuses en France.

Pour la septième année consécutive, 46 espèces et 292 individus (cumul) ont ainsi été contactés. Ce suivi sera reconduit en 2016.

Les résultats de ce site géré sont transmis au C.R.B.P.O. et à Réserves Naturelles de France (RNF). Ces résultats pourront être exploités aussi dans le cadre d'un Observatoire Régional de la Biodiversité.

- Suivi des gîtes à Chauves-souris

Dans le cadre d'un programme régional sur l'étude des chauves-souris arboricoles, un ensemble de gîtes artificiels a été installé sur la RNR de La Massonne en 2010.

Ces gîtes n'avaient jusqu'à maintenant été contrôlés durant l'année 2011, sans aucun résultat.

Il nous est alors apparu essentiel de mettre en œuvre un suivi régulier de ces gîtes, sur le long terme, afin d'évaluer réellement leur efficacité.

Cette deuxième année de suivi, 4 ans après la première et 5 ans après la pose, montre bien qu'un délai est indispensable pour que les gîtes soient détectés et colonisés par les chauves-souris.

- Suivi lépidoptères

Au total, 41 espèces ont été contactées sur la réserve dans le cadre des relevés de chronoventaire. Parmi elles, seul le Cuivré des marais présente un statut de protection réglementaire : il est protégé sur le territoire national et inscrit aux annexes II et IV de la Directive Habitats Faune Flore.

1.3 Accueil, pédagogie et communication

- « Sur les sentiers de La Massonne... »

Les journées « portes ouvertes » de la Massonne ont eu lieu les 23 et 24 mai 2015. 187 personnes sont venues visiter la réserve naturelle. Un sentier de découverte de 7 km a été mis en place de façon à ce que le grand public puisse parcourir le site en toute autonomie sans quitter pour autant les chemins. 70 panneaux d'interprétation jalonnaient le sentier. Des producteurs locaux étaient invités comme chaque année.

- Sorties grand public

- 2 février 2015 : « Journée Mondiale des Zones Humides » : 30 personnes
- 4 avril 2015 : « La nuit de la Chouette » : 28 personnes
- 31 mai 2015 : « Promenade gourmande » Cette sortie a été co-organisée avec la Mairie de la Gripperie-Saint-Symphorien : 125 personnes
- 13 juin 2015 : Sortie botanique, « Les plantes comestibles et utiles » : 25 personnes
- 21 juin 2015 : Sortie de découverte de la RNR La Massonne dans le cadre de l'AG de la LPO : 12 personnes
- 5 septembre 2015 : Formation « Baguage » : 4 personnes ont participé à cette première expérience de formation au baguage destinée à des personnes non initiées.

- Accueil & Formation

■ Le 26 juin 2015 : **accueil d'un groupe d'étudiants du Lycée Agricole Georges Desclaudes de Saintes**. Deux classes sont venues sur le site pour discuter et débattre sur les liens entre biodiversité et pastoralisme. Les élèves ont pu entendre deux gestionnaires d'espaces naturels qui travaillent sur un même espace avec des objectifs qui peuvent être différents. Benoit Biteau, le propriétaire des bovins a pu exposer son point de vue sur l'agriculture conventionnelle et pourquoi il a reconverti sa ferme en bio. 56 élèves ont ainsi pu découvrir la biodiversité de la réserve (partie marais) et la gestion qui y est associée.

■ **Une promo de la fac de la Rochelle** est venue le 3 décembre pour découvrir la réserve naturelle. Nous avons présenté la gestion conservatoire choisie en fonction des enjeux biologiques ainsi que les différents protocoles de suivis scientifiques mis en place pour suivre l'évolution du patrimoine classé au regard des modalités de gestion.

■ Les promos de **BTS GPN** qui sont venues sur la réserve dans le cadre de chantier ont eu une formation de deux heures minimum sur la gestion conservatoire des différents milieux de la réserve.

Nombre de visiteurs sur l'année 2015 (sorties à thème, visites guidées, transhumances, étudiants, formations etc...) : 792 personnes

- Réglementation, police et surveillance

En 2015, les gestionnaires ont interpellé environ 80 personnes au sein de la réserve naturelle. Les infractions les plus courantes sont la cueillette des champignons (32 personnes), déambulation de promeneurs (27 personnes), « errance » des chiens de chasse (12), pêche (indéterminés), baignade (indéterminés), dépôt d'ordures (réguliers).

Projet financé par la Région Poitou-Charentes, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, l'Union Européenne.

2. Le Marais de la Brûlée

Thomas DUPEYRON / Sandra LABORDE

La parcelle C22 a été fauchée au printemps pour le foin. La parcelle C21 a quant à elle été pâturée par 12 bovins. Le pâturage a débuté en juin et a pris fin en septembre.

Malgré un pâturage annuel, toutes les bosses de la parcelle C21 ont nécessité un broyage ainsi que certaines zones en bordure du fossé nord (C22) pour contenir et épuiser la dynamique des prunelliers et des ronciers.

- Gestion des fossés

Le fossé de limite situé au sud des parcelles C21 et C22 avait un recouvrement de Jussie à 75 %. Cependant, les niveaux et les volumes d'eau ne nous ont pas permis de procéder à l'arrachage manuel. Seul le fossé interne à la parcelle C21 a fait l'objet de travaux d'arrachage manuel de la Jussie.

Fin décembre, un curage a eu lieu entre les parcelles C21 et C22. En concertation avec la LPO qui gère la parcelle voisine, il a été convenu de répartir les boues de curage sur la parcelle C21 comme lors du dernier curage. L'objectif étant de conserver des haies et la ripisylve de la parcelle C13/193 contenant de nombreux ormeaux, ayant un rôle important pour l'avifaune.

3. Suivis biologiques

22 pieds de Fritillaire pintade ont été observés cette année 2015 sur la parcelle C22. Les surfaces des stations de Renoncule à feuilles d'Ophioglosse sont en expansion au niveau des dépressions humides. Une cartographie et une estimation du nombre seront réalisées en 2016. Nous avons fait le même constat pour l'*Iris Spuria maritima*, dont les stations sont en progression.

4. Action de sensibilisation

Une sortie printanière pour le grand public a accueilli 15 personnes, le 28 mars 2015. L'objectif était de montrer la biodiversité du marais, les espèces botaniques emblématiques de ce site et les choix de gestion en faveur de ces richesses patrimoniales.

Projet financé par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

3. Le Marais des Bariteaux

Thomas DUPEYRON / Sandra LABORDE

Un nouvel éleveur a mis des bovins en pâture sur le site de mi-juin à mi-octobre (pâturage extensif).

Le pont permettant l'accès aux parcelles 209 et 210 a été restauré. Un gros chantier de broyage a eu lieu afin de supprimer ronciers et prunelliers en développement.

Projet financé par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

REPRESENTER / DEFENDRE

La cellule juridique, composée de sept bénévoles et d'une salariée, veille au **respect du droit de l'environnement**.

Par ailleurs, en sa qualité de **représentant de la société civile**, Nature Environnement 17 se doit de participer au débat public et à l'élaboration des décisions ayant une incidence sur l'environnement.

1. Cellule juridique

Cécile GUÉNON

La cellule juridique de NE17 a accueilli plusieurs nouveaux bénévoles cette année, montrant l'intérêt porté à ses actions militantes.

L'association a engagé 18 nouvelles procédures toutes juridictions confondues en 2015, en plus des dossiers où elle doit se défendre en appel.

Un grand merci à tous les bénévoles pour leur implication qui nous fait avancer année après année et nous offre de belles victoires.

Eau et milieux aquatiques :

-Remplissage des mares de tonne

Le juge administratif saisi par NE17 sur la question de l'autorisation temporaire délivrée pour le remplissage des mares de tonne (pour l'année 2013) a affirmé que cette procédure ne pouvait être utilisée en ZRE¹ car ces prélèvements sont de nature à entraîner des effets significatifs sur les milieux aquatiques et la ressource en eau.

En 2015, la préfecture n'a donc pas donné d'autorisation de remplissage pour les mares de tonnes... En théorie, mais alors pourquoi la préfète a-t-elle pris des arrêtés de gestion conjoncturelle durant l'été? Et surtout pourquoi les mares ont-elles été remplies ?

NE17 a fait des constats et compte bien démêler cette affaire pour mettre chacun devant ses responsabilités.

-ASA de Benon :

Les retenues de substitution de l'ASA de Benon autorisées pour la 3ème fois en 2012 ont été encore une fois retoquées par le juge administratif en 2015.

Le tribunal retient le moyen fondé sur l'incompatibilité du projet avec le SDAGE Loire Bretagne qui impose une économie de 20% sur les volumes précédemment consommés par les irrigants souhaitant bénéficier de la substitution. Or, le projet de l'ASA de Benon prenait comme volumes de référence les années 1998 ou 2003, pour pouvoir avoir le dimensionnement maximal. Mais depuis 2006 et la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, la gestion de l'eau tend à rapprocher volumes prélevables et volumes autorisés et la gestion conjoncturelle (« de crise ») a considérablement fait chuter les volumes prélevés. Il fallait donc, selon le juge prendre en compte les volumes consommés à partir de cette date.

Cette décision est frappée d'appel et nous attendons sa confirmation par la cour administrative d'appel de Bordeaux courant 2016.

¹ Zone de répartition des eaux : zone où il existe un déficit structurel entre la ressource disponible et les prélèvements effectués à l'étiage.

-Autorisation de dragage port des minimes

Le dragage du port des Minimes à La Rochelle et le relargage en mer des boues draguées ont été autorisés pour plusieurs années au titre de la loi sur l'eau. Nature Environnement 17, farouchement opposée aux rejets des boues de dragage - et de n'importe quel déchet - dans l'océan a décidé d'attaquer cette autorisation. En effet, la fosse du Lavardin sert de poubelle au port industriel et au port de plaisance depuis des dizaines d'années. Or, les pertuis sont classés site N2000 et maintenant Parc naturel marin et l'on ne peut pas permettre que le milieu marin se dégrade encore à cause de l'irresponsabilité des décideurs. A suivre.

Drainage de zones humides :

Nous abordions l'année dernière la problématique du drainage des marais atlantiques. Or des suites de la décision obtenue en première instance, la Cour administrative d'appel de Bordeaux a confirmé que le drainage de zones de marais doit être considéré comme entraînant leur assèchement et doit, de ce fait, être soumis à autorisation.

Cette bonne décision résultant d'actions menées par NE17 concorde avec celle de la Cour de cassation qui confirme que les agriculteurs effectuant de telles opérations sans demander d'autorisation sont responsables pénalement. Cela va donc permettre de relancer les procédures pénales qui attendent au parquet de La Rochelle.

Pollutions et nuisances :

Si la thématique « eau et milieux aquatiques » nous a apporté de belles victoires contentieuses cette année, nous avons également subi deux revers.

Carrière de la clotte

Premièrement, s'agissant de l'autorisation d'exploiter une carrière sur la commune de La Clotte (Société IMERYS Refractory Materials, anciennement AGS). Le juge considère que nous n'apportons pas la preuve que la zone Natura 2000 située à proximité immédiate (la piste d'accès à la carrière est même dans la zone N2000) sera impactée par l'exploitation de la carrière. Le site d'exploitation n'est pourtant pas inintéressant biologiquement avec la présence d'Osmonde royale et de Cistudes qui pondent à quelques centaines de mètres de la zone d'extraction, mais selon l'industriel, cela ne pose aucun souci... et en prime le juge nous condamne à verser 2000 € de frais aux carriers.

Face à cette décision difficilement acceptable, NE17 et l'association Saintonge Boisée Vivante (co-requérant sur ce dossier) ont donc décidé d'interjeter appel.

Photovoltaïque Aujac

Deuxièmement, dans ce dossier où NE17, la Confédération paysanne et un particulier contestaient le permis de construire délivré pour l'implantation d'un parc photovoltaïque de 7ha à Aujac, sur des terrains appartenant au Maire. Mais le juge considère que l'artificialisation de ces terres ne portera pas atteinte à leur vocation agricole. Il est désespérant de voir que les projets photovoltaïques au sol concurrencent l'usage des terres agricoles alors que l'accès à la terre (maraîchère, en l'espèce) est de plus en plus difficile pour les jeunes agriculteurs. Nous considérons qu'il existe déjà suffisamment de surfaces urbanisées où poser des panneaux solaires.

Cependant, si cette problématique sera encore surveillée à l'avenir, nous avons décidé de ne pas interjeter appel dans ce dossier.

Incinérateur Echillais

NE17 s'est associée à Pays Rochefortais Alert '(PRA)' et Zero Waste France (anciennement le CNIID) pour attaquer l'autorisation d'exploiter l'hyper-incinérateur d'Echillais.

Ce projet d'un autre temps, misant sur le tout-incinération plutôt que sur le tri à la source ou le recyclage, pourtant mis en avant par la loi sur la transition énergétique (loi n°2015-992 du 17.08.15), n'a pas sa place à Echillais, où l'« ancienne » usine vient

d'être remise aux normes. Derrière ces projets polluants et dépeniers, toujours les mêmes aménageurs... et la nature, la loi littoral, les initiatives vertueuses ne comptent pas pour eux. Les associations espèrent que le juge, moins aveuglé que les élus locaux leur donnera raison. Affaire à suivre

Urbanisme :

Aménagements illégaux sur la plage

L'affaire de la « Cabane » de la Patache continue en 2015, puisque les propriétaires-gérants ont interjeté appel de l'ordonnance du juge des référés leur enjoignant de remettre les lieux en l'état antérieur aux travaux. Cependant, le juge d'appel n'en démord pas, ces travaux sont illégaux et l'extension de la terrasse doit être démontée. Quant à l'astreinte fixée par le premier juge, elle est relancée.

Une première liquidation devant le juge de l'exécution (1500€) a permis de montrer aux responsables de la Cabane que si le démontage n'est pas effectué, nous réitérerons notre action en espérant qu'une nouvelle liquidation et donc de nouveaux frais auront raison de leur entêtement.

Enquêtes publiques :

Nature Environnement 17 a participé à 7 enquêtes et consultations du public lors de l'année 2015. Comme toujours, nous vous invitons à suivre nos positions sur notre site internet, rubrique actualités.

Même nombre de procédures engagées que l'année dernière, un stock de procédures en baisse, comme prévu.

Un grand merci aux bénévoles pour leur engagement et le travail qu'ils fournissent année après année...

2. Commissions et groupes de travail

Membres du Comité Directeur et bénévoles

De nombreux bénévoles et salariés de l'association assurent la représentation administrative de l'association auprès d'une centaine de commissions ou groupes de travail où ils ont la charge d'exprimer les positions de l'association.

A titre d'exemple, nous participons :

- au Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (*Maxime LEUCHTMANN*). Le CSRPN via ses membres est chargé de donner des avis sur différents dossiers liés à la protection de la nature (DOCOB Natura 2000, Plans de gestion des sites naturels, études scientifiques, aménagement du territoire, etc.).
- au Conseil Scientifique des Réserves Naturelles Nationales de Charente-Maritime (*Maxime LEUCHTMANN*). Il est chargé de donner des avis sur différents sujets qui concernent la gestion des Réserves Naturelles Nationales de Charente-Maritime (RN des Marais d'Yves, de Moëze-Oléron, et de Lilleau des Niges).

2.1 Point sur les Risques Industriels Sanitaires et Technologiques

René BARTHE

Depuis la dernière Assemblée Générale d'Avril 2015, NE17 a poursuivi son action départementale sur plan des risques industriels et sanitaires, confronté à une tendance à la déréglementation administrative concernant tout d'abord les installations classées pour l'environnement (ICPE) où l'on voit peu à peu des sites industriels passer du régime de l'autorisation préfectorale à la simple déclaration voire l'enregistrement, ce qui complique notablement la tâche de ceux qui veillent au respect de l'environnement. Relance de l'économie oblige ! Seuls les sites classés SEVESO II restent sous la surveillance plus étroite des services de l'État.

- Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques:
Le seul moyen efficace de surveillance des dossiers de demande d'exploitation de site industriel reste le CODERST (Conseil Départemental pour l'Environnement, les Risques Sanitaires et Technologiques), instance préfectorale au sein duquel notre association peut intervenir, donner un avis ou émettre des propositions, mais où le souci environnemental demeure encore minoritaire.

Ainsi NE17 a pu siéger dans 9 des 10 réunions de cette instance qui se sont tenues ces 12 derniers mois à la Préfecture de La Rochelle et au cours desquelles les dossiers suivants ont fait l'objet de réactions de la part de NE17 :

- **Dossier Société Rochelaise d'Enrobés (S.R.E.) :** Suite aux efforts des associations St Rogatien Nature et NE17, l'Arrêté Préfectoral du 8 Juillet 2015 concernant la SRE (bien que ne nous satisfaisant pas au plan surveillance des rejets) a imposé à cette dernière l'utilisation du gaz naturel en lieu et place du fioul lourd dans ses procédés de combustion des enrobés à chaud, ce qui va considérablement diminuer les rejets toxiques et cancérigènes (HAP et Btex) de cette ICPE dans l'atmosphère, évitant les problèmes sanitaires qu'on a pu voir apparaître ces dernières années et dont nous demandons l'analyse des causes par l'ARS. A suivre donc.

- **Incinérateur d'Echillais :** Le 02 Octobre dernier le CODERST, malgré l'opposition de 6 de ses membres, y compris NE17, contre 13 voix pour le projet (dont 2 mandats), rendait un avis favorable au projet d'incinérateur sur la commune d'Echillais , cela en dépit d'une procédure administrative, d'une conduite de l'enquête publique et d'une attitude du SIL plus que contestable. NE 17 ainsi que l'association Rochefort Alerte, souhaitaient une remise à plat du projet et une nouvelle élaboration de ce dernier en toute transparence et en complète concertation avec toutes les parties prenantes en tenant compte de toutes les technologies alternatives pouvant conduire à d'autres solutions que l'incinération pure et simple des déchets ménagers. Ce ne fut pas le cas. Par conséquent les deux associations préparent un recours contentieux qui sera déposé prochainement.

- **Centre de Transit et de valorisation des Déchets de Chermignac :**

NE17 s'est abstenu sur ce dossier, malgré les amendements au projet proposés par le pétitionnaire, au motif que la multiplicité de ce type de site sur le département ne représente pas une solution à long terme pour l'élimination efficace des déchets. D'autre part la pertinence de ce projet par rapport au plan départemental d'élimination des déchets est loin d'être démontrée. Enfin l'augmentation substantielle du trafic de poids lourds entrant et sortant du site impacte directement et de manière invasive, au plan pollution et nuisances sonores, les villages qu'ils traversent. Le dossier n'est pas clos et des solutions doivent être trouvées au plan local et préfectoral. NE17 suit le dossier.

- **Dossiers d'Autorisation pluriannuelle de dragages des zones portuaires de La Rochelle autorisant les rejets en zone de Pertuis :**

NE17 s'est fermement opposé aux autorisations de dragages, que ce soit dans le port de plaisance ou bien sur la zone portuaire industrielle sous forme de déroctages successifs dans le seul but de pouvoir y faire entrer des navires de commerce d'un tonnage de plus en plus important en toute « méconnaissance » de la spécificité et du fonctionnement des Pertuis charentais. Le site visé pour les rejets de boues et de sédiments étant la fosse du Lavardin au sud de l'île de Ré. Or, suite au déroctage de l'Anse St Marc (Grand Port Maritime), nous avons pu voir l'impact d'une pollution de type sédimentaire sur les eaux du pertuis, empêchant la photosynthèse du fait d'une accélération de la turbidité des eaux provoquant les dégâts que l'on sait sur la conchyliculture et la mytiliculture.

NE17 avait en 2015, porté plainte contre le Grand Port Maritime pour non respect de l'AP relatif au déroctage de ladite Anse St Marc, plainte qui semble avoir été classée.

-Enquêtes publiques

En 2015, l'association a pris part à 9 enquêtes publiques locales et répondu à 3 consultations du Ministère de l'environnement.

→ *Le suivi de nos positions peut se faire via notre site internet.*

C'est ainsi que pour les dossiers de TANZAC et de MONTPELLIER DE MEDILLAN (exploitation d'une centrale d'enrobés au fioul lourd) nous avons émis un avis défavorable. Il en va de même pour le centre de transit et de valorisation des déchets de Chermignac, là aussi l'avis rendu est défavorable pour les raisons citées plus haut.

Enfin, sur un dossier important, celui de l'Autoroute Ferroviaire Ouest Atlantique, imposant l'emploi du réseau ferré électrique à tous les poids lourds nord-européens et français entre le Pas-de-Calais et Tarnos à la frontière espagnole, et bien que nous soyons d'accord sur le principe, nous avons rendu un avis défavorable au motif que RFF, après concertation avec les parties concernées, y compris les représentants des associations de protection de l'environnement, a modifié l'itinéraire initialement choisi pour notre région, à savoir POITIERS-ANGOULEME-BORDEAUX, y substituant celui de POITIERS-NIORT-SAINTE-SAVIN-BORDEAUX qui ne comporte qu'une ligne avec une voie unique non électrifiée, entraînant un changement de traction, ce qui induit un ralentissement substantiel de l'acheminement des marchandises avec un financement supplémentaire important afin de mettre cette ligne aux normes sans compter les ouvrages d'art à ériger pour recevoir des trains de 1050m de long à terme. Les niveaux d'enjeux sur le parcours étaient, de plus, classés « forts » par l'Etude d'impact mentionnant la présence de zones Natura 2000, de zones de nappes aquifères et pour couronner le tout, la présence de 2 sites SEVESO Seuil Haut. Nous ne pouvions accepter ce projet en l'état pour le tracé courant sur le Poitou-Charentes alors qu'il existait déjà une ligne électrifiée et tout à fait apte à recevoir ce type de convois ferroviaires. Les associations de PCN ont aussi rendu un avis allant dans le même sens.

-Commissions de suivi de sites (CSS)

NE17 a aussi représenté les populations et fait valoir leurs droits dans toutes les réunions des Commissions de Suivi de Site (CSS) autour des 5 sites classés SEVESO Seuil Haut avec servitudes d'utilités publiques. A savoir :

- Le site emplisseur BUTAGAZ-SHELL de Le Douhet,
- Le site RHODIA Opérations, les sites PICOTY
- SDLP (stockages d'hydrocarbures) sur La Rochelle,
- L'entreprise SIMAFEX (Chimie fine) à MARANS.

Pour tous ces sites classés, les réunions de CSS ont permis de finaliser les prescriptions imposées par les Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) et notamment pour le site de Le Douhet, qui a fait l'objet du 1^{er} PPRT sur le département, de mettre au point un système d'assistance financière aux riverains à qui il a été imposé des mesures de renforcement de leurs habitations en cas d'accident provoqué par l'ICPE, ces derniers devant initialement faire l'avance des sommes nécessaires aux travaux. Nous nous sommes élevés contre cette mesure injuste, car imposant de la sorte une double peine aux riverains de ces sites vivant tous les jours avec le risque d'un accident industriel. Nos demandes ont été entendues mais il reste du chemin à parcourir sachant que les riverains disposent de 5 ans maximum après approbation du PPRT pour effectuer les travaux prescrits. Les avancées obtenues sur le site de Le Douhet feront jurisprudence pour les 4 autres sites du département.

-Visites de sites industriels :

Nous avons aussi poursuivi notre démarche consistant à demander aux gérants d'ICPE de visiter leur site de manière à ce que notre association puisse avoir une vision claire des

installations et des mesures de maîtrise des risques mises en œuvre par l'industriel. Ainsi nous avons pu découvrir les sites de SDLP, de SICA-ATLANTIQUE, énorme centre de stockages en silos de grains, et enfin le nouveau site d'ENVIROCAT (fabrication d'agro carburants) tous situés à proximité du Grand port Maritime de LA Rochelle et utilisant les infrastructures de ce dernier pour leur approvisionnement.

Ces visites nous ont révélé combien le site portuaire de La Rochelle est sensible au plan risques technologiques et que le scénario effet domino sur un tel site ne peut être écarté. C'est pourquoi NATURE ENVIRONNEMENT 17 a demandé au Préfet que soit mis en place un PPRT global pour toutes les activités industrielles à risque sur le site de La Rochelle y compris le Grand Port Maritime.

-Reportage :

Enfin, NE 17 a participé, avec l'association St Rogatien Nature, à la réalisation d'un reportage télévisé de France 2 pour l'émission « Envoyé Spécial », traitant des dangers liés aux centrales d'enrobés à chaud et leurs effets sur la santé publique et la pollution atmosphérique. Ces centrales appartiennent aux grands groupes de travaux publics EUROVIA, EIFFAGE ou SCREG, qui pour certains ont déjà fait l'objet de condamnations pour faute grave à l'encontre de la santé de leurs personnels.

L'émission paraîtra prochainement sur la chaîne nationale.

-Perspectives pour l'année 2015

Outre les actions entamées en début d'année et qui seront menées à terme, nous allons devoir aussi nous intéresser de plus près au traitement des problèmes de pollution atmosphérique en milieu urbain par les autorités administratives, notamment en ce qui concerne les pics de pollution aux particules fines, au dioxyde d'azote et à l'ozone et à la manière dont peuvent être mis en place les Plans Atmosphère (PAP) qui sont rarement mis en œuvre par l'Etat dans la mesure où ils se heurtent aux lobby industriel. Devant l'augmentation constante de ces phénomènes de pics de pollution qui touchent souvent jusqu'à la moitié du pays, c'est aux risques de pollution chroniques qu'il faut s'attaquer afin de protéger durablement notre atmosphère.

Enfin, l'augmentation des réseaux téléphoniques portables, l'agrandissement des réseaux électrifiés SNCF, LGV etc..., nous amènent à nous pencher sur les dangers que font courir aux populations, qu'elles soient urbaines ou rurales, les ondes électromagnétiques. Nous travaillons aussi sur ce sujet (législation, mesures de protections) et ne manqueront pas d'évoquer ce problème, à chaque fois qu'il sera nécessaire, lors de l'étude des dossiers qui nous sont soumis pour étude et avis dans le cadre du CODERST, tout en veillant aux plaintes des particuliers dans ce domaine.

2.2 Liste des différentes commissions auxquelles l'association participe :

INTITULÉS	REPRÉSENTANTS DE L'ASSOCIATION	
	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Aménagement du territoire		
Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF)	P.PICAUD	G.FRIGAUX
Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) :		
- Le Gué d'Alléré	P. PICAUD	J. JOUAN
- Sablonceaux	B.BITEAU	J-Y.PIEL
- Boresse et Martron	J-C MARTIN	M.LEUCHTMANN
- Montlieu la Garde et Orignal	J-C MARTIN	

- Forges, le Thou, Aigrefeuille	A.PICHARD	N.GENDRE
- Clérac	J-C MARTIN	M.LEUCHTMANN
- Cravans	S.HAMON	G.DANE
- Dompierre sur mer et Périgny	P PICAUD	N.GENDRE
Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) :		
- Formation "Sites et Paysages"	P.PICAUD	J-P GOUMARD
- Formation "nature"	D. CHEVILLON	R.BRACONNEAU
- Formation "faune sauvage captive"	D. CHEVILLON	M. HYVERNAUD
- Formation "Publicité"	J-L.DEMARCQ	P.PICAUD
- Formation "carrières"	J-.DEMARCQ	J-Y PIEL
Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST)	R. BARTHE	M. PETIT
Comité Départemental d'Orientation Agricole (CDOA)	E.BOULERNE	
Commission Départementales de Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA)	E.BOULERNE	P.PICAUD
Commission consultative de l'environnement de l'environnement de La Rochelle	L. NOËL	P. PICAUD
Commission de Conciliation	G. CHEZEAU	M. PETIT
Commission Plan de Déplacement Urbain de la CdA de La Rochelle	G. CHEZEAU	M.PETIT
Ligne à Grande Vitesse (LGV) Tours-Bordeaux	P.PICAUD	M.LEUCHTMANN

Eau		
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) :		
- Commission Locale de l'Eau (CLE) Boutonne	C.MATARD	B.BITEAU
- Commission Locale de l'Eau (CLE) Sèvre Niortaise / Marais Poitevin	P. PICAUD	B.BITEAU
- Commission Locale de l'Eau (CLE) Seudre	M.HYVERNAUD	JM.BOURRY
Groupe de travail définition des volumes prélevables :		
- Charente aval	C. MATARD	A.PICHARD
- Seudre	B.BITEAU	S.SEGUIN
Institution du Fleuve Charente SAGE Charente	C. MATARD	S. SEGUIN
Plan de Gestion des Etiages Charente	C. MATARD	S. SEGUIN
Commission territoriale de la Charente	C. MATARD	
Comité Quantitatif de l'Eau (CQE)	P. PICAUD	
Protocole de gestion des marais :		
- groupes cantonnaux - Sud 17	C. MATARD	N. GENDRE
- groupes cantonnaux - Nord 17	N. GENDRE	
Etude diagnostic du bassin versant de la Gères et de la Devise	P. PICAUD	C. MATARD
CARG'EAU	C. MATARD - P. PICAUD	

Chasse / Faune		
Conseil Départemental de la Santé et de la Protection Animale	M. HYVERNAUD	P. PICAUD
Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDFS)	D. CHEVILLON	J-Y PIEL

Déchets / Industries		
Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques	R. BARTHE	
Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs	R. BARTHE	J-L DEMARCQ
Conseil du développement du Port Atlantique de La Rochelle	R. BARTHE	-
Commissions de Suivi des Sites (CSS) :		
RHODIA La Rochelle	J. JOUAN	R. BARTHE
GRATECAP La Rochelle	J. JOUAN	R. BARTHE
PICOTY et SDLP la Rochelle		P. PICAUD
SIMAFEX	J. JOUAN	R. BARTHE
BUTAGAZ Le Douhet	R. BARTHE	Y. PHELIPPEAU
NOBEL EXPLOSIFS France SA Ste Soulle	J. JOUAN	P. PICAUD

- Centre Stockage SOTRIVAL Clérac	Y. PHELIPPEAU	P.COLLENOT
- Cimenterie CALCIA Bussac-forêt	J-M BOURRY	P.PICAUD
- Camp de Fontenet (Plateforme Compostage)	P. PICAUD	
- Usine d'Incinération de Paillé	P. DUPUY	J-L DEMARCQ
- Usine d'Incinération d'Echillais	J-J.GAURIER	C.MATARD
- Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) de La Rochelle	-	G. CHEZEAU
- Usine d'Incinération des ordures Ménagères de Surgères	-	C. MATARD
- Fonctionnement et Installation de valorisation de mâchefers de Bedenac	J-M. CLUPEAU	
Commission de révision du Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés en 17	-	
Plan départemental de gestion des déchets du bâtiment et des travaux publics	G. CHEZEAU	
Plan Régional d'Elimination des Déchets Industriels Spéciaux (PREDIS)	P. PICAUD	

Espaces Naturels		
Comités de suivis Sites Natura 2000 :		
- Seudre	J-Y PIEL	T. DUPEYRON
- ZPS Plaine de Néré à Bresdon	C. MATARD	

- Plaines de Barbezières à Gourville	C. MATARD	
- Lande de Touvérac - Saint Vallier	M. LEUCHTMANN	
- Fier d'Ars	D. CHEVILLON	T. DUPEYRON
- Dunes et forêts de Ré	D. CHEVILLON	T. DUPEYRON
- Marais de Rochefort	C. MATARD	T. DUPEYRON
- Basse Vallée de la charente et Estuaire et Basse vallée de la Charente	C. MATARD	T. DUPEYRON
- Marais de Brouage-Oléron	J-Y PIEL	T. DUPEYRON
- Presqu'île d'Arvert	J-P BOISNARD	M. HYVERNAUD
- Chaume de Sèchebec	J-C.MARTIN	
- Marais et falaises coteaux de Gironde	G.ESTEVE	
- Marais Poitevin	M. LEUCHTMANN	
- Carrières de Saint Savinien	L. NOËL	J-Y PIEL
- Val de Charente et Seugne - Vallée du Coran	C. MATARD	S. SEGUIN
- Vallée de l'Antenne	S. SEGUIN	-
- Landes de cadeuil	J-Y PIEL	
- Carrières de l'Enfer	T. DUPEYRON	J-Y PIEL
- Fief de Foye	P.PARVERY	S. SEGUIN
- Carrières de Bellevue	M. LEUCHTMANN	S. HAMON
- Vallée du Lary et du Palais	J-C MARTIN	S. SEGUIN
- Haute Vallée Seugne en amont de Pons et affluents	M. PETIT	
Programme LIFE :		
- Marais de Rochefort	C. MATARD - T. DUPEYRON- A.PICHARD	
Comités consultatif Réserve Naturelle :		
- Baie d'Yves	M. HYVERNAUD	T. DUPEYRON
- Lilleau des Niges	D. CHEVILLON	T. DUPEYRON
- Moëze - Oléron	M. HYVERNAUD - J-Y.PIEL	T. DUPEYRON
- Baie de l'Aiguillon	T. DUPEYRON	
- Pampin	G. CHEZEAU	N. GENDRE - T.DUPEYRON
- Tasdon	G. CHEZEAU	N. GENDRE- T.DUPEYRON
Conservatoire Estuaire de la Gironde	M. CORNILLIER	
Association syndicale des marais de Saint Agnant-St Jean d'Angle	T. DUPEYRON	

Autres		
Conseil Maritime de Façade Sud-Atlantique	J-Y PIEL	
Commission Locale d'Information Nucléaire (Blayais)	S. HAMON	

Commission chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur	P. PICAUD	JL. DEMARCQ
ATMO Poitou-Charentes	G. CHEZEAU	
France Nature Environnement (FNE)		
- Eau	C. MATARD	
- Transport	G. CHEZEAU	
-Commission consultative de l'environnement Aérodrome de la Rochelle	G.FRIGAUX	P.PICAUX
Poitou-Charentes Nature - Bureau	P. PICAUD – JL DEMARCQ – G. FRIGAUX	